

ÉCHO DE LA RÉGION

Médiation : la Région s'y met... Et innove !

SOUS LA LOUPE

Police administrative :
responsabilités et compétences
d'un bourgmestre

EUROPE EN CAPITALE

Nouvelle session et
changement de présidence
belge pour le CPLRE

Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale

Énergie, la crise
dans les communes



ED. RESP. CORINNE FRANÇOIS - N° 7318

N° 131

BUREAU DE DÉPÔT : BXL X
MAGAZINE
NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022
AGRÉATION P 921662



Quel est l'impact de l'envolée des prix de l'énergie sur votre budget?

Simulez et visualisez vos projections budgétaires

Une bonne gouvernance repose sur des données fiables et des analyses transparentes. Or, il n'est pas toujours facile d'estimer l'impact financier d'une décision. Et c'est certainement le cas pour les communes qui, lors de l'élaboration de leur budget, doivent accorder une attention particulière aux retombées d'une forte pression inflationniste et de la hausse des coûts salariaux.

Pour vous accompagner, Belfius met à votre disposition SYMIA, l'outil digital de simulation budgétaire.

Grâce à cet outil, vous pouvez simuler des variations de recettes et de dépenses, en mesurer l'impact sur l'équilibre budgétaire de votre commune et cartographier leurs répercussions sur vos projets d'investissement.

Vous souhaitez en savoir plus sur cet outil et découvrir comment simuler l'impact financier à long terme de vos décisions? Prenez contact avec votre chargé de relations, il vous aidera volontiers.

Belfius



DES EXERCICES BUDGÉTAIRES DIFFICILES À TOUS LES NIVEAUX

Nous clôturons une année difficile pour les budgets des Communes, mais l'exercice ne fut pas plus simple pour les Gouvernements fédéral et bruxellois au regard de l'actualité des semaines passées.

Avec une dette publique qui atteint cette année 106,2% du PIB, la Belgique est l'un des États membres les plus endettés de l'Union Européenne et présentera en 2023 un déficit budgétaire de 5,9% soit 33,5 milliards d'euros. Notre pays possèdera le niveau de déficit le plus haut de la zone euro en 2023 et 2024.

Or, les pouvoirs locaux font face à de nombreux défis immédiats concernant l'exclusion sociale, le logement, l'inflation, tout en veillant à mettre en œuvre la transition, notamment énergétique.

En outre, s'il apparaît logique et défendable d'extraire certaines dépenses d'investissements des normes d'endettement, la Cour des comptes observe toutefois qu'en Région bruxelloise, l'équilibre structurel affiché pour les années 2024 à 2026 sera atteint en partie grâce à la neutralisation de certaines dépenses d'investissements stratégiques.

Par ailleurs, le Gouvernement fédéral n'a que partiellement respecté les recommandations de la Commission européenne. Le budget 2023 présente en effet un niveau de dépenses qui préoccupe l'Europe – la Belgique est même le seul des six pays considérés comme très endettés, dans cette situation. Dans un contexte de hausse progressive des taux d'intérêts, nos finances publiques suscitent l'inquiétude.

Plusieurs décisions attendues en 2023 auront un impact direct à cet égard : l'avenir incertain des aides fédérales liées à l'énergie, le ralentissement de la croissance, et, sans doute, la mise en œuvre de mesures volontaristes pour juguler l'endettement. Sans oublier qu'en 2024, les normes du Pacte de stabilité et de croissance pourraient être à nouveau d'application stricte.

La Cour des comptes, dans son rapport analysant le budget 2023 de la Région bruxelloise, nous prévient qu'en 2024 « la Commission européenne adopterait une communication axée sur le principe d' « appropriation » des trajectoires budgétaires, lequel offrirait aux États membres une flexibilité accrue concernant la trajectoire de réduction de leur dette ; en contrepartie, le système de sanctions serait renforcé ».

À l'instar du Fédéral, la Région bruxelloise devra adopter des mesures fortes et, c'est probable, les Communes bruxelloises pourraient voir s'éloigner certains financements ou les compensations sur lesquelles elles auraient pu compter...

Si ce tableau prépare les difficultés à venir, nos Communes sont pourtant loin d'être démunies. Certes, elles ne peuvent pas s'offrir le luxe de l'usage d'artifices budgétaires. Elles ne peuvent pas non plus présenter des budgets en déficit, la Nouvelle Loi Communale l'interdisant.

Mais elles ont gagné en rigueur, en responsabilité, en solidarité et en inventivité. Placées au pied d'un mur qui semble toujours plus haut, elles doivent maintenant mobiliser l'ensemble de ces ressources pour nouer des synergies, réfléchir à leurs dépenses et s'atteler à trouver des solutions concrètes.

Les Communes disposent aussi dans cet arsenal d'un atout redoutable : leur autonomie. Une autonomie à double facette : communale et fiscale... Qu'elles ont déjà activée. Elles ont formulé des propositions concrètes visant à assurer la soutenabilité des finances locales, actuellement étudiées par le Gouvernement bruxellois. Parallèlement, plusieurs groupes de travail ont été créés pour favoriser les coopérations et les synergies entre les Communes.

Brulocalis, dans le cadre de ses missions, continuera à œuvrer au développement d'une meilleure concertation entre l'État fédéral et ses entités fédérées, mais aussi entre les niveaux régional et local.

Plus que jamais le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens et à la fois le premier et le dernier maillon de notre « chaîne institutionnelle », les Communes bruxelloises ne devront bientôt compter que sur elles-mêmes... C'est ce constat lucide, mais porteur de changement, qu'elles doivent aujourd'hui poser pour être prêtes demain.

Olivier Deleuze,
Président de Brulocalis



DIRECTION :
Corinne François

COORDINATION :
Céline Mercier

RÉDACTION :
Lisa Thibaut, Davide Lanzillotti, Georgy
Mandalis, Clara Van Reeth, Lejla Celikovic,
Maxime Banse, Justyna Podrazka, Pierre
Vander Auwera, Frank Willemans

TRADUCTION :
Patrice Van Laethem, AV Translations,
Logos Languages

SECRÉTARIAT :
Joao André

GESTION DES ABONNEMENTS :
02 238 51 49
welcome@brulocalis.brussels

RÉGIE PUBLICITAIRE :
Target Advertising
02 880 59 14 ou 081 55 40 78
www.targetadvertising.be

PHOTO DE COUVERTURE :
Visiit.brussels

Trait d'Union est imprimé sur papier
recyclé à 100%

Dit tijdschrift bestaat ook in
het Nederlands.
Contacteer ons secretariaat :
welcome@brulocalis.brussels

Trait d'Union est intégralement
disponible sur
www.brulocalis.brussels

La version pdf comprend des hyperliens.

BRULOCALIS, Association Ville
& Communes de Bruxelles
Rue Royale 168 - 1000 Bruxelles
(à partir du 01/01/2023 – lire l'article
page 19)
Tél 02 238 51 40
welcome@brulocalis.brussels
www.brulocalis.brussels

SOMMAIRE

EDITO03

DOSSIER SPÉCIAL ÉNERGIE

ACTUALITÉS

RENOLUTION : UNE STRATÉGIE DE RÉNOVATION MASSIVE POUR UNE VILLE
DURABLE MOINS ÉNERGIVORE05

ACTUALITÉS

LES COMMUNES BRUXELLOISES AU CŒUR DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE08

ACTUALITÉS

LE SOUTIEN DU FEDER 2021-2027 AUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE....10

ACTUALITÉS

DES MOYENS RENFORCÉS AUX CPAS POUR CONTRER LA CRISE ÉNERGÉTIQUE
EXPLOSIVE 11

ÉCHO DE LA RÉGION

MÉDIATION : BRUXELLES A COMPENSÉ SON RETARD PAR UNE LÉGISLATION
« MIEUX DÉVELOPPÉE, PLUS APPROFONDIE »20

SOUS LA LOUPE

LA POLICE ADMINISTRATIVE : DOSSIER CLÉ EN MAIN (1/5)24

SOUS LA LOUPE

QUALITÉ DE L'AIR ET PRÉVENTION DES INCENDIES : QUELS ENJEUX POUR LES
POUVOIRS LOCAUX ET LA PROTECTION DE LEURS CITOYENS ?28

EUROPE EN CAPITALE

LA 43^E SESSION DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX : UNE
ÉDITION TRÈS RICHE POUR LA BELGIQUE, LES POUVOIRS LOCAUX, ET POUR LE
CPLRE LUI-MÊME34

EUROPE EN CAPITALE

TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE : LE CCRE PUBLIE UNE ÉTUDE PHARE
SUR LES FINANCES LOCALES DANS LES PAYS EUROPÉENS.....40

SOUS LA LOUPE

PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE COMMUNALE 2017-2021
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : QUELQUES ENSEIGNEMENTS
MAJEURS.....42

SOUS LA LOUPE

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : DÉMARRAGE DU PROGRAMME 22-2646

Publié avec le soutien de



RENOLUTION : UNE STRATÉGIE DE RÉNOVATION MASSIVE POUR UNE VILLE DURABLE MOINS ÉNERGIVORE

Renolution constitue la stratégie de la Région de Bruxelles-Capitale pour révolutionner la rénovation du bâti à Bruxelles. Elle a pour objectif de rénover mieux, plus vite et beaucoup plus de bâtiments, pour diviser la consommation moyenne en énergie par trois dans les logements et atteindre la neutralité énergétique dans le tertiaire d'ici 2050. Pour y parvenir, tous les secteurs collaborent au sein de l'Alliance Renolution. Nous avons interviewé Isabelle SOBOTKA, Coordinatrice de la Stratégie Renolution, au sein de Bruxelles Environnement, pour en savoir plus.

Pourquoi un programme Renolution : quels sont les objectifs ?

« En Région bruxelloise, de nombreux bâtiments sont antérieurs aux années 1960 et sont très mal, voire pas du tout isolés. Ils consomment trop d'énergie, sont peu adaptés aux effets du changement climatique et surtout sont responsables de plus de la moitié des émissions directes de gaz à effet de serre de la Région. Le rythme spontané de rénovation basé sur l'initiative des propriétaires est loin d'être suffisant pour relever les défis énergétiques et climatiques !

Le Gouvernement bruxellois veut accélérer fortement le rythme de la rénovation des bâtiments à Bruxelles pour :

- Plus de qualité et de confort pour les logements ;
- Plus d'économies d'énergie pour réduire les dépenses et la précarité énergétique ;

- Plus d'attention au bénéfice du climat afin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et approcher la neutralité carbone en 2050 ;

- Plus d'emploi local et durable : rénover permettra de susciter la création de près de 8.000 emplois directs et indirects, variés, durables et souvent non délocalisables.

Les objectifs de Renolution sont donc les suivants :

- Réduire la consommation énergétique des logements : L'objectif est d'atteindre un niveau moyen C+ de performance énergétique des logements (PEB) d'ici 2050, soit une consommation de 100 kWh/m²/an en moyenne. Le défi est immense, car aujourd'hui près de la moitié des logements bruxellois ayant un certificat PEB se situent à un niveau F ou G de PEB.

- Atteindre la neutralité énergétique dans le tertiaire : Les immeubles de bureaux et de services doivent s'investir davantage pour atteindre la neutralité en énergie d'ici 2050. Les bâtiments des pouvoirs publics, comme les centres administratifs, les écoles, les crèches, ou les centres sportifs, devront être neutres dès 2040.

- Adopter une approche circulaire de la rénovation : L'objectif de Renolution est non seulement de réduire la consommation en énergie des bâtiments, mais aussi d'intégrer l'impact global de la rénovation sur l'environnement. Maintien de l'existant, valorisation, réemploi et qualité des techniques et des matériaux sont au cœur de la démarche circulaire de Renolution.

Quelles sont les mesures concrètes de Renolution ?

« On peut citer notamment :

- Un certificat PEB obligatoire. Le certificat PEB n'est actuellement exigé qu'en cas de vente ou de location. Dans le futur, les bâtiments (logements et bureaux) devront disposer d'un certificat PEB pour encourager concrètement la rénovation énergétique.

- Un dispositif de soutien important : Pour aider les propriétaires à rénover, Renolution propose un large soutien technique et financier : point d'information centralisé, accompagnement personnalisé, formalités administratives simplifiées, Primes Renolution, prêts à très faible taux (Crédit ECORENO), fiscalité immobilière adaptée... Les pouvoirs publics sont accompagnés par Sibelga avec le programme RenoClick.

- La mobilisation accentuée des copropriétés. Isolation du toit ou de la façade, chauffage

	ACCOMPAGNEMENT	FINANCEMENT	INNOVATION	BUDGET RENOLUTION 2019-2024
LOGEMENT PRIVÉ	homograde brussels.asa REALTY MARKET RENOVATION	Primes RENOLUTION Demande unique et simplifiée Crédit ECORENO Système de préfinancement pour tous les travaux.	RENOLAB by Nourstar RENOLAB.B Appel à projets soutenant la conception et/ou la réalisation de projets de rénovation durable et circulaire du bâti bruxellois	<p>« De 23 € millions en 2019 à 110 € millions en 2024 pour aider les Bruxelloises et les Bruxellois à rénover »</p>
AUTORITÉS PUBLIQUES	RENOCLICK by Renolution	Primes RENOLUTION Demande unique et simplifiée Primes RenoClick Fiducie exceptionnelles réservées aux pouvoirs publics bruxellois.	RENOLAB.ID Soutient les idées, les projets, les outils et mécanismes (financiers, sociaux, économiques, techniques, etc.) qui permettent de lever les freins à la rénovation.	
TERtiaIRE ET ÉQUIPEMENTS	LE FACILITATEUR BÂTIMENT DURABLE LE PACK ENERGIE	Primes RENOLUTION Demande unique et simplifiée Prêt Energy&Reno Système de préfinancement à 2%		

> Les mesures et objectifs du Plan Renolution

central, châssis des parties communes : dans les logements collectifs, la rénovation énergétique concerne aussi les copropriétés qui bénéficient, avec Renolution, d'un dispositif spécifique d'accompagnement via le service du Facilitateur Copropriétés de Bruxelles Environnement.

- Une priorité aux personnes en situation de précarité. La rénovation énergétique doit aussi permettre de lutter contre la précarité énergétique. C'est pourquoi Renolution œuvre actuellement à développer des projets afin d'apporter un soutien renforcé aux personnes à faibles revenus.»

Qu'est-ce que l'Alliance Renolution ? Quelle est sa mission ?

«Espace de co-crédation, de concertation et d'échanges, l'Alliance a pour mission de développer des dispositifs cohérents et innovants qui permettent d'accélérer la rénovation durable et circulaire des bâtiments au sein de la Région et de réussir le changement attendu. Rappelons l'objectif ambitieux de mener trois fois plus de rénovations énergétiques par an !

Pour y parvenir, l'Alliance doit tenir compte d'enjeux prioritaires :

1. Accompagner propriétaires et locataires, notamment les personnes à faibles revenus,
2. Adopter une démarche circulaire qui minimise les impacts environnementaux,
3. Adapter la formation, créer de l'emploi et développer des filières locales,
4. Intégrer le patrimoine et tenir compte des caractéristiques du cadre de vie et du bâti bruxellois.

Les membres de l'Alliance contribuent à un ou plusieurs ateliers thématiques pour développer des solutions de terrain (ex : Atelier Réglementation, Atelier Financement, Atelier Urbanisme et Patrimoine...).

Par ailleurs, ils s'impliquent dans 4 domaines transversaux complémentaires :

1. L'économie circulaire : à intégrer dans la rénovation du bâtiment pour réduire notre consommation de ressources primaires et notre production de déchets en mettant la priorité sur le maintien du bâti, le réemploi des matériaux et la conception adaptable et réversible;
2. Un comité technique : pour apporter un soutien technique aux ateliers thématiques;
3. La communication : pour informer et sensibiliser les particuliers et les spécialistes à la réduction des impacts environnementaux du bâti;



> Structure et composition de l'Alliance

4. **RENOLAB** : l'appel à projets qui soutient l'innovation pour des projets de rénovation circulaire et durable de bâtiments existants (RENOLAB.B) et pour des projets qui permettent de lever les freins à la rénovation (RENOLAB.ID).»

Comment est composée l'Alliance ? Qui sont les acteurs ?

«Rénover les bâtiments régionaux à grande échelle nécessite la mobilisation d'un très grand nombre d'institutions, de secteurs et d'organisations, publiques, privées, associatives et d'enseignement. Initiée en 2021, l'Alliance Renolution rassemble plus de 300 personnes issues d'une centaine d'organisations impliquées dans cette formidable dynamique régionale en faveur de la rénovation.

Parmi les organisations participantes, on retrouve, de manière non exhaustive : Actiris, Baticrea, Brupartners, Bruxelles Économie et Emploi, Banque Belfius, BouwMeester Maître architecte, Brulocalis, Bruxelles Fiscalité, Bruxelles Formation, Bruxelles Logement, Bruxelles Mobilité, Chambre des notaires de Bruxelles, CIRB.brussels, CityDev, Cluster Ecobuild, Commission royale des monuments et sites (CRMS), Centre scientifique et technique de la construction (CSTC), easy.brussels, Embuild Brussels, EFF, Febelfin, FEDAIS, finance & invest.brussels, Fonds du logement, Homegrade, hub.brussels, Innoviris, perspective.brussels, Construcity.brussels, Port de Bruxelles, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH), Réseau Habitat, SFMQ, Sibelga, Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), Syntra, Universités (UCL - architecture et climat, VUB, ECAM), Union professionnelle du secteur immobilier (UPS), VDAB.

Sous la responsabilité d'un comité de pilotage interministériel régional et d'un comité stratégique mixte public-privé, l'Alliance Renolution est pilotée par une cellule opérationnelle composée de :

- Bruxelles Environnement, l'administration régionale en charge de l'environnement et de l'énergie,
- Urban.brussels, en charge de l'urbanisme et du patrimoine,
- et Constructiv, organisation paritaire du secteur de la construction.»

Quel rôle les communes peuvent-elles jouer ? Comment Brulocalis va-t-elle contribuer à aider les communes à atteindre ces objectifs ?

«La Région souhaite rendre les mesures cohérentes entre elles, faciliter les démarches administratives et créer un véritable mouvement global en faveur d'une rénovation énergétique efficace et durable. À cet égard, la Région a perçu l'importance d'une collaboration avec les communes puisqu'elles constituent un point d'appui indispensable pour la mise en œuvre de la stratégie, visant à faire collaborer les administrations régionales et communales avec le secteur de la construction, les acteurs financiers, les architectes et les associations.

Plus précisément, au travers de ce projet, Brulocalis s'inscrit comme l'institution la plus indiquée pour coordonner notamment un groupe de travail intercommunal relatif aux stratégies dites de rénovation collective. Les communes constituent en effet un levier potentiel essentiel en vue de développer des stratégies de rénovation groupée/collective par quartier et/ou par rue par exemple. Cette coordination visera l'identification et le partage de pratiques existantes, le développement en intelligence collective de processus innovants, et l'homogénéité dans cette stratégie de rénovation collective.

L'objectif de ce groupe de travail intercommunal consiste à analyser les besoins d'accompagnement des communes (à relayer ensuite vers la Région), à développer avec les communes des stratégies, des procédures ou des boîtes à outils en matière de rénovations groupées ou encore à étudier la simplification des procédures ou des

règlementations au profit des communes et citoyens. Il faut toutefois préciser que Brulocalis, en tant qu'organisme de soutien aux pouvoirs locaux, ne développera aucun projet sur le terrain (qui demeure du ressort des communes elles-mêmes) mais accompagnera la réflexion, appuiera l'identification des constats et des besoins, identifiera des solutions potentielles, telles que des modifications législatives. Par ailleurs, ce groupe de travail pourrait également appuyer la mise en œuvre de programmes tels que RENOLAB, visant le financement de processus innovants en matière de rénovation urbaine pour les administrations communales.

Le rôle de Brulocalis est d'encadrer ce travail, en parfaite entente avec les facilitateurs Renolution, tout en s'appuyant sur l'expertise technique des services communaux et régionaux concernés (Bruxelles Environnement et Urban notamment).

La première étape de cette mission (à réaliser en 2022/2023) consiste à identifier les besoins prioritaires des communes parmi la dizaine déjà identifiée lors d'un atelier préparatoire mené en mai 2022, et apporter collectivement des premières pistes de solutions.»

On observe la nécessité d'accélérer les initiatives de rénovations. Or, de nombreux citoyens n'entrent pas à bras ouverts dans la démarche Renolution en raison des démarches administratives. Quelle réponse apporter au besoin de simplification administrative ?

«C'est un des objectifs de l'Atelier Urbanisme et Patrimoine de l'Alliance Renolution de simplifier les démarches administratives.»

Les communes incarnent souvent le premier contact des citoyens, en ce compris sur les questions de rénovation. Le Réseau Habitat ou Homegrade ne peuvent pas toujours satisfaire correctement toutes les demandes qui sont formulées. Les communes n'ont-elles pas un rôle spécifique à jouer ? Serait-il envisageable d'appuyer les communes afin qu'elles puissent disposer de conseillers énergie, par exemple ?

«C'est une bonne idée à creuser dans le cadre du travail réalisé au sein de l'Alliance Renolution.»

Renolution risque de se heurter à des sérieux blocages dans les copropriétés bruxelloises (complexité à mettre tous les copropriétaires d'accord, syndicats inactifs, etc.). Quelles solutions apporter ?

«En effet, et justement, depuis 5 ans, l'activation des copropriétés pour les rénovations énergétiques est l'une des préoccupations majeures de la division Air-Climat-Energie de Bruxelles Environnement, en raison

des opportunités d'économies d'énergie et de gaz à effet de serre (GES) qu'elles représentent.

Ces réflexions en profondeur ont abouti à la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs, pour sensibiliser, encadrer et soutenir au mieux les copropriétés bruxelloises. Certains de ces dispositifs (les services d'accompagnement spécifiques, la mise en place d'un facilitateur copro) sont déjà effectifs, d'autres (prêt Ecoreno pour copropriétés, réglementation spécifique aux copropriétés) sont en cours de développement. Outre la complexité technique des bâtiments techniques, les services à disposition des copropriétés tiennent compte de l'importance du facteur humain dans les copropriétés.

La mise en œuvre de l'ensemble de services et d'outils s'appuie très largement sur la collaboration avec Federia et l'Union des Syndics, qui représentent les syndicats de copropriété, afin d'assurer une adéquation maximale.»

Quel est le calendrier de mise en œuvre de Renolution ?

«L'Alliance Renolution dispose de 3 ans pour développer un contexte favorable à l'accélération de la rénovation durable et circulaire du bâti bruxellois.

L'objectif final de la stratégie doit être atteint en 2050. L'Alliance est en train de définir le système d'obligation pour atteindre cet objectif. La volonté est de d'abord obliger la rénovation des passoires énergétiques (certificats PEB F et G). Il serait laissé au minimum 10 ans aux propriétaires pour faire le premier saut de classe PEB imposé. Les réglementations européennes vont dans le même sens.»

Ce calendrier n'est-il pas trop long par rapport à l'urgence climatique ?

«C'est vrai qu'il est tard, il faut maintenant agir vite. L'objectif est de tripler le nombre de rénovations (3% par rapport à aujourd'hui (1%). Ce taux de rénovation est ambitieux.»

Comment assurer un rythme soutenu et régulier pour éviter les « embouteillages », au niveau de la gestion de ces travaux ?

«Par l'incitation dès aujourd'hui favorisant un étalement des travaux dans le temps (3% de rénovation par an): primes, appels à projets, campagnes de communication, accompagnement, mise en place d'auto-rénovations accompagnées, développement de la rénovation collective... Ce sont les projets repris dans les 34 fiches-actions développées au sein de l'Alliance Renolution.»



> Isabelle Sobotka, Coordinatrice de la Stratégie Renolution

DES CONSEILLERS ÉNERGIE FINANÇÉS DANS CHAQUE COMMUNE

Le Conseil d'Administration de Brulocalis a plaidé pour le renforcement du soutien aux communes dans ce domaine, à travers le financement d'un conseiller énergie dans chaque commune bruxelloise. C'est une action que suit scrupuleusement Brulocalis dans le cadre de ses activités de plaidoyer politique, convaincue de la plus-value pour les communes bruxelloises, et d'autant plus dans le cadre d'une telle stratégie de rénovation urbaine d'envergure que représente Renolution.

> Lisa Thibaut, conseillère chez Brulocalis

LES COMMUNES BRUXELLOISES AU CŒUR DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

C'est le sujet « chaud » du moment : l'ampleur de la crise énergétique à laquelle l'Europe est confrontée ne cesse de s'accroître. L'hiver à venir pourrait mettre en difficulté l'approvisionnement énergétique de certains Etats Membres, accentuant encore la tension sur les prix de l'énergie et provoquant de lourds impacts sociaux et économiques.

Dans ce contexte à hauts risques, les ministres européens de l'Energie ont approuvé un plan assurant une sécurité énergétique pour faire face à la perturbation des approvisionnements en gaz russe, qui concerne les Etats européens à des degrés différents.

Il est donc plus que jamais nécessaire de mettre en œuvre des mesures à l'échelle collective, pouvant être intégrées dans un cadre légal, et concrétisant une mise en action aux différents niveaux de la société. Des mesures efficaces et visibles dans l'espace public doivent assurer la cohérence des messages et faire contribuer à diffuser de nouvelles normes sociales en matière énergétique.

MESURES SOUMISES AUX COMMUNES BRUXELLOISES

Dans ce cadre, le Gouvernement bruxellois a acté ce 1^{er} septembre 2022 la mise en œuvre de mesures additionnelles en réponse à cette crise énergétique, et a demandé à Monsieur Alain Maron, Ministre chargé de l'Energie, de soumettre à consultation à Brulocalis une liste de mesures de sobriété collective envisagées. Ces mesures mettent l'accent sur l'exemplarité des pouvoirs publics et s'ancrent dans une perspective d'accélération de la décarbonisation de notre société.

La liste de mesures suivantes sont proposées par le Gouvernement, pour une mise en application avant l'hiver :

- Extinction des enseignes lumineuses une heure après la fermeture des établissements ;
- Fermeture obligatoire des meubles réfrigérés dans les surfaces commerciales dès 2023 ;
- Moratoire sur l'installation d'écrans lumineux à vocation commerciale situés dans l'espace public et les stations de transports en commun, ainsi que, après analyse de l'impact, retrait progressif des écrans existants ;
- Interdiction de l'utilisation des chauffettes dans l'espace public ;
- Interdiction des portes ouvertes des commerces chauffés ou climatisés ;

- Limitation des plages horaires des publicités lumineuses existantes de 1h à 6h du matin.

Les six communes bruxelloises ayant répondu à notre consultation – ainsi que Brulocalis – se montrent favorables aux mesures proposées par le Gouvernement dans le cadre de la crise énergétique et reconnaissent l'aspect incitatif des propositions du Gouvernement régional visant à réduire les consommations d'énergie.

Brulocalis attire toutefois l'attention sur la troisième mesure, dont l'impact financier pour les communes pourrait être important. Dès lors, nous estimons que la question du

moratoire, voire du retrait dans un second temps, des écrans publicitaires lumineux doit faire l'objet au préalable d'une analyse d'impact au cas par cas et le cas échéant d'une forme de compensation financière pour les communes dont les budgets sont déjà sous tension.

De plus, Brulocalis souligne que les acteurs économiques – les commerçants en particulier, ont déjà aujourd'hui suffisamment de mal à endurer le choc des crises successives (covid, inflation galopante, énergie, etc.) pour se voir imposer des mesures sévères et des sanctions qui y seraient donc associées. À cet égard, il nous semble que les pouvoirs publics doivent



> Oui à de nouvelles mesures... Mais pas à n'importe quel prix !

davantage jouer un rôle d'accompagnement et de conseil sur les bonnes pratiques pour les commerces et entreprises.

Nous insistons également sur l'importance de la sécurité dans l'espace public, en rappelant que l'éclairage public (et parfois les enseignes lumineuses) joue(nt) un rôle important. Par conséquent, il nous semble essentiel de laisser aux communes la possibilité de déroger le cas échéant à certaines obligations futures en matière d'extinction ou de réduction des éclairages dans l'espace public si la sécurité ou le sentiment de sécurité de la population était mis à mal.

Enfin, nous proposons la mise à l'étude de plusieurs mesures complémentaires, telles

que par exemple la réduction ou la suppression d'éclairage extérieur des bâtiments publics, l'extinction obligatoire des éclairages de bureaux au sein des entreprises lorsque ces derniers ne sont pas occupés, ou encore la mise à l'agenda de la question du soutien aux acteurs économiques lors d'un Comité de Concertation.

AUTRES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES POUVOIRS LOCAUX BRUXELLOIS

En marge de ces propositions d'action, différentes mesures ont déjà été prises, notamment concernant l'éclairage public et

les illuminations de Noël (modification des heures d'extinction de l'éclairage et des illuminations de fin d'année, augmentation du dimming). Les autorités ont partagé une liste de onze lieux de la capitale qui devront couper l'éclairage à la nuit tombée: il s'agit notamment du Palais royal, du Mont des Arts, du Palais de Justice ou encore du Parc du Cinquantenaire.

En outre, une circulaire visant à plus de sobriété énergétique au sein des pouvoirs publics de la Région a été envoyée par Monsieur Bernard Clerfayt, Ministre des Pouvoirs locaux, aux communes, CPAS et intercommunales de Bruxelles. La circulaire, conçue comme un guide de bonnes pratiques, couvre de nombreux aspects de la gestion administrative d'une collectivité locale dont le chauffage, l'éclairage extérieur ou bien la mobilité des agents.

Face à cette situation inédite qui annonce de nouvelles difficultés financières, le Ministre Clerfayt a annoncé via un communiqué de presse le 20 octobre que 14 millions supplémentaires seront dégagés pour les communes bruxelloises, grâce à l'indexation de la dotation générale aux communes qui augmentera temporairement de 2 à 5,5% en 2022. À ce montant doit encore s'ajouter une enveloppe de 15 millions d'euros en 2023. Ces enveloppes complémentaires seront réparties entre les communes sur base de leur quote-part dans la dotation générale aux communes. 📍

LES RESSOURCES INTÉRESSANTES DES INSTITUTIONS BRUXELLOISES À PARTAGER AVEC VOS CITOYENS

- [Des factures d'énergie difficiles à payer? Ce que vous pouvez faire – Bruxelles Environnement](#)
- [Energie: 20 solutions pour réduire sa consommation – Bruxelles Environnement](#)
N'hésitez pas à commander cette brochure via info@environnement.brussels!
- [FAQ Crise énergétique - 1819](#)
- [Homegrade: centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en RBC](#)
- [Energide - Sibelga](#)

Révélez vos ambitions

ICHEC FORMATION
CONTINUE

Développeur de **Talents**



SECTEUR PUBLIC | RH | MANAGEMENT | FINANCE | MARKETING | ENTREPRENEURIAT

WWW.ICHECFORMATIONCONTINUE.BE

> Davide Lanzillotti, conseiller chez Brulocalis

LE SOUTIEN DU FEDER 2021-2027 AUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

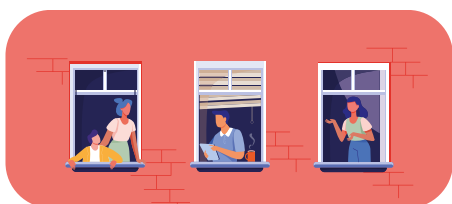
Dans le cadre de son nouveau programme FEDER (Fonds européen de développement régional) pour les années 2021-2027, la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de consacrer 30% de l'enveloppe budgétaire à l'objectif spécifique concernant les mesures en matière d'efficacité énergétique et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (« GES ») soit environ 35 millions d'euros.

L'enjeu climatique a été clairement identifié tant au niveau européen que bruxellois. En effet, le Plan énergie climat 2030 (PNEC-RBC) prévoit que la Région se positionne à court terme comme contributrice ambitieuse de l'objectif belge de réduction des émissions pour 2030, et à long terme dans une perspective visant l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Malgré l'importance des moyens consentis à cet objectif spécifique dans le cadre du FEDER, le volume d'investissement reste relativement limité par rapport aux possibilités de réalisations et le Programme se concentrera donc sur deux cibles principales :



- les pouvoirs publics, que le PNEC-RBC estime devoir être exemplaires. Le Plan relève notamment un besoin d'investissement annuel pour 3% de la surface au sol totale (157.660 m²) des bâtiments détenus et/ou occupés par les autorités régionales mais aussi le fait que les communes sont peu outillées pour rencontrer les attentes en matière de réduction de l'empreinte environnementale (qui requièrent des compétences particulières) ;



- le secteur résidentiel via, d'une part, le logement social, dont 44% est considéré comme « très

énergivore », générant à côté des émissions, des dépenses importantes pour des ménages par principe fragilisés ; et d'autre part, le logement privé, pour lequel se pose un réel enjeu de massification de la rénovation. Avec 85% des 573.276 logements bruxellois construits avant les années 1960, 30% des bâtiments ne sont pas isolés du tout. Sans compter que 55% des logements relèvent du régime de la copropriété et 60% des Bruxellois sont locataires parmi lesquels on retrouve les publics les plus fragilisés.

Les opérations soutenues par le FEDER favoriseront l'investissement (dont les travaux et études préalables) en matière énergétique en visant :

1. La rénovation énergétique des infrastructures des pouvoirs publics régionaux et locaux (26,1 millions d'euros) : cette action permet de favoriser le financement d'investissements de toute nature permettant la réalisation d'économies d'énergie dans des bâtiments publics appartenant aux pouvoirs publics régionaux et locaux. Les bâtiments concernés peuvent toucher l'ensemble des affectations (administration ou équipements collectifs...) mais les sélections pourront distinguer les bâtiments en fonction de celles-ci. À côté du financement de ces travaux proprement dits, l'OS financera une mission d'accompagnement spécifique, opérationnel et individualisé par le gestionnaire du réseau de distribution Sibelga (1,9 millions d'euros).
2. La rénovation énergétique des équipements collectifs organisés par les autres pouvoirs publics (13,3 millions d'euros) : les actions entreprises à ce titre porteront sur la rénovation énergétique de bâtiments servant d'équipements collectifs appartenant à des pouvoirs publics à l'exclusion de ceux visés au point 1. Les bâtiments qui pourront être soutenus à ce titre sont ceux répondant à la définition partagée par la taskforce régionale équipements (« infrastructures utiles à la collectivité [ayant] pour objectif principal d'offrir un service d'intérêt général, à un large public (l'accessibilité financière de tous doit être garantie) en répondant aux différents besoins des habitants : culture, sport, santé, éducation, petite enfance [(dont notamment des crèches)], services publics, mobilité, etc.

3. L'amélioration de la performance énergétique du parc de logement locatif social et modéré existant (25,65 millions d'euros) : les investissements et l'accompagnement (y compris sociotechnique) sous-tendant l'investissement financeront en priorité des rénovations lourdes dans le logement locatif social et modéré au sens de l'article 2, §2 (1° et 2°) du Code bruxellois du logement. Compte tenu du caractère nécessairement pluriannuel de tels investissements, la sélection veillera particulièrement à retenir des projets capables de produire les réalisations et résultats attendus dans les délais de programmation.

4. Des projets pilotes visant la rénovation de logements collectifs (copropriétés, avec un accent particulier sur les ménages à bas revenu) ou la rénovation groupée à l'échelle d'un quartier de logements privés (9,5 millions d'euros) : les actions financées devront viser la massification qui consiste à considérer la rénovation, non pas individuellement, bâtiment par bâtiment, toiture par toiture, mais de regrouper les rénovations pour mutualiser les efforts. Elles comprendront un soutien à l'investissement pour la réalisation des travaux, ainsi que l'accompagnement sous-tendant cet investissement. Elles devront également démontrer leur caractère reproductible afin de contribuer à l'accélération de la rénovation du bâti privé à l'échelle régionale.

5. Le soutien financier à l'équipement en réseaux de chaleurs sur des sites d'intérêt collectif majeur, en construction ou en rénovation (7,16 millions d'euros) : la promotion de ce modèle encore peu développé peut être envisagée par un soutien à des opérations combinant les réseaux avec des installations de haute performance énergétique. L'intérêt de favoriser des réseaux repose en effet sur une approche intégrée de la distribution énergétique, pour autant qu'elle soit combinée avec l'utilisation d'une technologie ambitieuse et le plus souvent difficile à développer à échelle réduite. Dès lors, ces investissements permettront de financer les réseaux proprement dits, mais aussi la mise en place de solutions d'approvisionnement en énergie renouvelable ou de cogénération liées).

Pour plus d'infos sur les appels à projets et les séances d'information : <https://feder.brussels>

> **Georgy Manalis, responsable de la Fédération des CPAS bruxellois**

DES MOYENS RENFORCÉS AUX CPAS POUR CONTRER LA CRISE ÉNERGÉTIQUE EXPLOSIVE

À l'heure où les populations les plus fragiles et précaires du pays se trouvent confrontées à des factures énergétiques toujours plus lourdes, les gouvernements fédéral et régional entendent apporter un soutien supplémentaire direct aux CPAS qui doivent faire face à un accroissement des demandes.

LES MISSIONS DES CPAS LIÉES À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE

Depuis la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie (gaz et électricité) aux personnes les plus démunies, ces derniers se voient directement et légalement confier des missions essentielles dans cette tâche.

Cette même loi a donc institué, il y a juste vingt ans, le Fonds Gaz-Électricité. Financés par le secteur, les moyens du Fonds sont quant à eux gérés par la Commission de Régularisation de l'Électricité et du Gaz (CREG), qui est chargée de l'exécution des versements aux CPAS.

La loi entend favoriser des services de médiation en octroyant des moyens pour du personnel, fournir une aide sociale financière concernant l'apurement de factures et prendre des mesures dans le cadre d'une politique sociale préventive en matière d'énergie.

Ainsi, les CPAS allouent des aides financières aux personnes qui, en raison de leur situation d'endettement, ne peuvent plus faire face au paiement de leurs factures d'énergie.

La mission légale des CPAS est d'aider toute personne dans le besoin, quelle qu'elle soit, sans jugement ni distinction. Le Fonds Gaz-Électricité doit ainsi permettre de fournir aux personnes les plus touchées une aide sociale

ciblée afin de mieux lutter contre la précarité énergétique et donc de pouvoir appliquer sur le terrain une politique énergétique efficace.

UN PUBLIC AUJOURD'HUI PLUS LARGE

Mais les CPAS exercent également une mission d'accompagnement et de guidance sociale et budgétaire en faveur des personnes ayant des difficultés à payer leurs factures. Ici, il n'est pas nécessaire d'être déjà bénéficiaire d'une aide sociale ou d'un accompagnement par son CPAS pour avoir droit à ces aides « énergie » spécifiques. L'aide sociale financière pour l'apurement de factures ou encore les mesures dans le cadre d'une politique sociale préventive en matière d'énergie sont en effet ouvertes à tout citoyen qui pousse les portes des « guichets énergie » du CPAS.

Pour cette mission spécifique, le gouvernement Fédéral accorde des frais de personnel aux CPAS afin qu'ils puissent mettre en place un service de médiation de dettes. Tous les CPAS bruxellois sont en mesure de venir en aide dans le cadre de la crise énergétique.

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES


En ces temps où les dépenses d'énergie prennent une part de plus en plus importante

dans le budget des ménages bruxellois, il était essentiel de renforcer les moyens alloués à cette politique et d'outiller au mieux les CPAS confrontés à des demandes d'aides croissantes. Surtout avec les nouveaux publics confrontés à l'explosion du coût de l'énergie qui sont à leur tour poussés à se tourner vers les CPAS.

Déjà fin 2021, le Fédéral a décidé de renforcer de 16 millions d'euros le Fonds Gaz-Électricité pour toute l'année 2022. Ces moyens sont alloués en priorité pour soutenir les personnes qui connaissent des difficultés financières en raison des prix élevés de l'électricité et du gaz, et qui ne sont pas couvertes par le système BIM (ce dernier ayant par ailleurs été élargi pour permettre de bénéficier du tarif social).

Ces moyens supplémentaires ont permis, tout au long de cette année, d'octroyer des aides sociales financières complémentaires en vue d'amortir au mieux les factures, mais aussi de mieux pouvoir déployer des politiques sociales préventives, tant individuelles que collectives.

Pour l'année 2023 et face aux perspectives peu réjouissantes de la crise énergétique et des difficultés économiques qu'elle génère pour beaucoup, les pouvoirs subsidiaires (fédéraux et régionaux) ont décidé de faire de la lutte contre cette flambée des prix une priorité absolue. Des moyens budgétaires supplémentaires décidés lors des derniers conclaves budgétaires des gouvernements fédéral et régional mettront également à disposition des moyens additionnels en vue de renforcer encore davantage l'enveloppe dédiée aux aides sociales directes.

Les CPAS restent et resteront encore les partenaires privilégiés dans la lutte contre la précarité énergétique. La Fédération des CPAS bruxellois et ses experts continueront d'œuvrer à leurs côtés pour renforcer les moyens déployés dans le cadre de cette lutte. La crise énergétique est plus que jamais l'affaire de tous ! 



> Les populations les plus fragiles subissent de plein fouet la crise énergétique

Service d'études

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL DES BOURGMESTRES ET PROMESSES ENCOURAGEANTES

Le 16 novembre dernier s'est tenue la première réunion du Conseil des Bourgmestres depuis la désignation de ses nouveaux membres. La Ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden, a inauguré la séance en rappelant l'importance de cet organe chargé de représenter les intérêts des zones de police locales. Nous revenons plus en détails sur les missions et la composition de cet organe dans un [article](#) sur notre site internet.



Brulocalis et ses associations-sœurs sont satisfaites que la Ministre souhaite renforcer les synergies entre les autorités locales par le biais du Conseil des Bourgmestres. Cette concertation et collaboration entre le pouvoir local et fédéral dans les matières qui concernent la sécurité au sens large sont en effet indispensables pour les 185 zones de police belges. Nous ne manquerons donc pas de suivre les dossiers portés au sein du Conseil des Bourgmestres dans l'intérêt de nos membres.

APPROCHE ADMINISTRATIVE COMMUNALE DE LA CRIMINALITÉ DÉSTABILISANTE – LA SUITE

Dans ce dossier, le 15 septembre dernier, Brulocalis a participé à une réunion avec différents intervenants du Gouvernement Fédéral, le Premier Ministre, les Bourgmestres des Grandes Villes, le Parquet et la Police fédérale au sujet de la lutte contre la criminalité organisée. Suite aux divers échanges, le contenu de l'avant-projet de loi relatif à l'approche administrative communale de la criminalité déstabilisante a fait l'objet de plusieurs modifications et a à nouveau été soumis aux différents partenaires.

Brulocalis a analysé minutieusement la nouvelle mouture du texte afin de rédiger un nouvel avis qui a été envoyé à la Ministre de l'Intérieur ce 21 octobre 2022.

Bien que la nouvelle version de l'avant-projet de loi soit similaire à la version

précédente, nous avons relevé une série de modifications. Nos points d'attention sont restés similaires à notre avis précédent, car il subsiste encore d'importantes difficultés quant à la mise en œuvre pratique de cet avant-projet de loi. En effet, l'instauration des enquêtes d'intégrité telles que prévues par ce texte pose d'importants problèmes notamment pour les raisons énumérées dans notre courrier ainsi que dans l'avis en annexe (sur notre site).

Nous insistons à nouveau sur la nécessité de financer ces mesures permettant la mise en œuvre pratique des nouvelles compétences confiées aux communes, c'est-à-dire entre autres des ressources matérielles et organisationnelles. Le texte, tel qu'il est en l'état, constitue un énième report de charge vers les communes.



GT ET PLATEFORME SAC : PROJETS DE LOI SAC, APPROCHE ADMINISTRATIVE, ET NOUVELLE PLATEFORME

Le 13 octobre dernier s'est tenue une réunion avec les fonctionnaires sanctionneurs communaux et Brulocalis, l'occasion d'aborder différents sujets d'actualité législative et pratique. Une partie de la séance a été consacrée à la mise en place d'une plateforme SAC, un outil performant et incontournable visant à faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les fonctionnaires sanctionneurs des 19 communes.

GT SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Notre séance virtuelle du Groupe de travail simplification administrative, le 29 septembre dernier a été consacrée à la présentation d'une série de projets impactant les communes et les CPAS bruxellois dont la stratégie d'accueil régionale et l'avancement de la mise en pratique de la facturation électronique. La réunion a porté également sur l'état d'avancement de l'élaboration de l'outil "aide à la décision" permettant aux communes d'objectiver le coût de la signature électronique à apposer sur ses actes (E-sign). Enfin, nous avons effectué un état des lieux du projet Brupost et des dernières évolutions de Wepulse.



RÉFORME DU COBAT - ÉVALUATION

Le 12 octobre dernier s'est tenue une réunion du Comité d'accompagnement chargé de l'évaluation du COBAT en vue de sa modification. Brulocalis poursuit ses travaux ensemble avec les représentants des 19 communes.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE : UNE RENCONTRE CONSTRUCTIVE

Le 14 octobre dernier, Brulocalis et ses associations sœurs ont rencontré le cabinet du Ministre de la Mobilité, Monsieur Georges Gilkinet, ainsi que le SPF Mobilité, qui a présenté ses projets de simplification administrative envisagés en matière de permis de conduire. Dans un esprit de coopération et de collaboration, nous avons convenu de nous retrouver prochainement afin de préciser les pistes concrètes d'action et de déterminer la manière dont tous les acteurs du terrain pourront se renforcer mutuellement dans une perspective de simplification administrative tant pour les citoyens que pour les communes.

JOIN
THE
FAM

Contre le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles.

Selon une étude de l'ONG «Plan International», **9 femmes sur 10 ont déjà été victimes de harcèlement sexiste et/ou d'agressions sexuelles.**

Peut-être ne ferez-vous jamais partie des personnes harcelées. Mais vous ferez certainement un jour partie d'un autre groupe de personnes : **les témoins.**

Une partie prenante dont le pouvoir est aujourd'hui sous-estimé. Pour faire changer les choses, **equal.brussels et safe.brussels** souhaitent encourager chaque Bruxellois.e à **rejoindre la FAM** : une «famille» attentive et bienveillante de témoins prêts à réagir en cas de besoin.

Depuis 2014, une loi punit le harcèlement sexiste dans l'espace public, à savoir tout comportement ou geste visant à considérer une personne comme «inférieure» à la mépriser en raison de son sexe ou encore à la réduire à sa dimension sexuelle, et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité (loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public, art. 2).

À partir de maintenant, il y aura aussi la FAM. Celle de tous ceux qui ouvrent les yeux sur le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles.

La règle d'or de cette nouvelle communauté ? **Quand on est témoin, on intervient.**

Le type d'intervention dépend du type de situation. Parfois, un simple regard fait la différence. Montrer qu'on est là, qu'on voit. Mais certains contextes demandent des actions plus directes. Pour savoir comment réagir, la FAM et tout.e Bruxellois.e qui s'y joint se réfèrent à une règle : **la règle des 5D.**



La FAM **distrain** et détourne l'attention du harceleur. On lui demande le chemin, on lui demande l'heure, on fait semblant de connaître la victime, d'être un membre de sa famille. Oui, face aux agresseurs, on est tous frères et soeurs.



La FAM **délègue** et appelle la police (101). En attendant un.e représentant.e de l'autorité, la FAM peut également déléguer à une personne de confiance présente sur place : conducteur ou conductrice de bus, agent.e de sécurité, gérant.e de bar ou de restaurant, videur ou videuse.



La FAM **documente** et filme ou enregistre l'incident. Elle collecte des images qui serviront de preuve en cas de plainte de la victime. La FAM énonce à voix haute la date, l'heure et l'endroit de l'agression afin de rendre ces preuves plus concrètes. On ne sait pas toujours comment aider, mais on sait toutes et tous comment filmer. La FAM est bienveillante à l'égard des victimes, elle réserve ces images pour les autorités et ne les diffuse pas sur les réseaux sociaux.



La FAM **dirige** la situation et intervient de manière plus directe si elle l'estime possible mais sans se mettre en danger. Elle demande par exemple à l'agresseur d'arrêter.



La FAM **dialogue** et apporte son soutien à la victime. Elle la rassure, lui indique que l'attitude de l'agresseur n'était pas normale et qu'il est le seul responsable. Elle lui demande si elle peut faire quelque chose pour l'aider (appeler un.e proche ? L'accompagner vers les autorités ? Rédiger un témoignage ?).



Voilà comment la FAM intervient quand la FAM est directement témoin. **Mais, parfois, les rues sont vides et les victimes sont seules.** Alors, comment continuer à aider quand personne n'est présent ? En plus des 5D et des services existants, La Région de Bruxelles-Capitale lance un 6ème «D». **Le D de «doorbell»** («sonnette» en français).

Chaque membre de la FAM est invité.e à remplacer le sticker de sa sonnette par le sticker de la FAM. L'objectif de ces stickers ? Montrer aux victimes qu'elles ne sont pas seules. Et, par la même occasion, prévenir les agresseurs que la FAM est vigilante, même quand la FAM n'est pas présente. Ces stickers brillent dans le noir et permettront d'illuminer les rues bruxelloises.

Avec ces 6 «D», chaque personne a les outils pour devenir un.e membre de la FAM. Personne n'est parfait.e. Certaines situations sont impressionnantes. Mais les membres de la FAM essayent. Les membres de la FAM veillent et surveillent. Et les membres de la FAM agissent à leur échelle pour rendre Bruxelles safe et bienveillante.

9 femmes sur 10 ont déjà été victimes de harcèlement sexiste et/ou d'agressions sexuelles. Et si on ajoutait une nouvelle statistique : sur ces 9 personnes sur 10 concernées, 9 d'entre elles ont été aidées ? **Rejoignez la FAM et luttons ensemble contre le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles.**

Quelques numéros utiles : Police : **101**.
Centre de Prise en charge des victimes de violences sexuelles : **02 535 45 42**.
SOS Viol : **0800 98 100**.

equal.brussels 
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

safe.brussels 

jointhefam.brussels

Service Ville Durable

MOBILITÉ

Brulocalis rend un avis concernant l'avant-projet d'Ordonnance instituant un cadre en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi de la politique de mobilité et de sécurité routière

Brulocalis a été consultée par la Ministre régionale en charge de la Mobilité, Madame Elke Van den Brandt, pour donner son avis sur l'avant-projet de la nouvelle ordonnance dite « mobilité ». Cette dernière établit entre autres un cadre pour le Plan Régional de Mobilité (PRM), les Plans communaux de Mobilité (PCM) et la Commission régionale de Mobilité (CRM). Elle remplace l'ordonnance du 26 juillet 2013.

Brulocalis salue les simplifications des procédures pour la mise en œuvre des PCM ainsi que la recherche d'une harmonisation des indicateurs de suivi du Plan Good Move.

Quelques points d'attention ont cependant été soulevés quant au choix de ces indicateurs et au soutien que la Région apportera aux communes, au rôle de tutelle exercé par la Région sur les communes en cas de réalisation des objectifs du plan régional par les communes jugée « insatisfaisante » ou encore à l'importance de l'évaluation des objectifs en terme d'impacts du Plan régional.

Par ailleurs, si l'avant-projet prévoit que les PCM deviennent facultatifs, il prévoit aussi que la commune qui décide d'en faire un, soit soumise à une série d'obligations dont par exemple la soumission à l'enquête publique. À cet égard, Brulocalis propose de laisser le choix aux communes de la meilleure manière de consulter leurs citoyens.



Visite d'étude à Paris

Les 24 et 25 novembre derniers, Brulocalis a emmené une cinquantaine de participants issus des communes (conseillers en mobilité et échevins), de Bruxelles Mobilité et du cabinet de de la Ministre Elke Van den Brandt pour une visite d'étude à Paris. Nous avons été accueillis par les services de la Ville qui nous ont exposé leur politique de mobilité. Le focus de ces deux journées portait sur les aménagements pour une ville apaisée, les rues aux écoles et les aménagements cyclables. C'était également une bonne occasion de renforcer les liens entre acteurs de la mobilité à Bruxelles.



GT la marche et l'entretien des trottoirs

Le 2 décembre, Brulocalis a organisé un groupe de travail à propos de l'entretien des trottoirs et de l'aménagement au service de la politique piétonne dans les communes. Cette réunion s'inscrit dans la continuité du groupe de travail que nous avons réuni au printemps dernier sur la politique piétonne dans les communes. Nous avons eu l'occasion d'entendre Bruxelles Mobilité concernant la politique régionale, ainsi que sur le plan d'entretien des trottoirs et la sécurisation des traversées piétonnes. Le Centre de recherches routières a également fait l'état des lieux des trottoirs à Bruxelles ainsi qu'un point sur les services qu'ils proposent.



Bornes de recharge

Dans le cadre de l'évolution du dossier relatif aux bornes de recharge électrique, Brulocalis a lancé un groupe de travail technique avec quelques communes, Sibelga, le Cabinet Maron, Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité afin d'entamer une réflexion sur l'instauration d'un tarif de rotation destiné à limiter la présence de véhicules électriques qui ne seraient plus en charge sur des places réservées à la charge. Ce GT sera alimenté par une étude de benchmarking afin de mieux comprendre les stratégies mises en place dans d'autres villes.



Webinar voitures partagées

Le 20 octobre dernier, Brulocalis a organisé avec la collaboration de Bruxelles Mobilité et Autodelen une réunion sur l'autopartage à Bruxelles. Cette réunion fut l'occasion d'échanger sur les pratiques des communes, les freins à la mise en place de projets d'autopartage et leurs solutions. Nous avons également pris le temps d'aborder les modifications récentes de l'arrêté de 2013 fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement réservées en voirie aux opérateurs de véhicules à moteur partagés.



Subsides Mobilité

Ce 17 novembre dernier, Brulocalis en collaboration avec Bruxelles Mobilité, a réuni les communes pour présenter les nouveautés concernant les subsides régionaux à destination des communes en matière de mobilité et de sécurité routière 2023. Parmi ces nouveautés, on retrouve des subsides pour la création de

dropzones, plus d'infrastructures pour les piétons; et toujours des subsides pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour sensibiliser au transfert modal et à la mobilité durable. Chaque année les communes sont nombreuses à y faire appel, 2023 sera encore l'occasion de concrétiser une quantité de projets.



Be running

Le 26 septembre dernier, Brulocalis, en collaboration avec perspective.brussels, a organisé une session de présentation du nouveau guide régional du bon aménagement Be running.

Réalisé par perspective.brussels, avec le soutien du bureau d'études Citytools, ce guide vise à concrétiser sur le terrain la stratégie inscrite dans le plan GOODMOVE. Pour développer la ville dite « marchable » et prendre en compte les nombreux pratiquants de la course à pied, cette stratégie a pour ambition de développer « toutes les vitesses piétonnes » dans l'espace public, en facilitant la cohabitation entre marcheurs et coureurs. Le guide a été réalisé pour aider les maîtres d'ouvrage à atteindre les objectifs de Be running.



GT dérogation et police

Les 21 et 28 novembre derniers, Brulocalis a réuni à nouveau les GT police et dérogations afin de faire le débriefing de l'édition 2022 et préparer la prochaine journée sans voiture. Nous avons revu ensemble le déroulement de la journée, les procédures et les documents juridiques qui y sont liés. Notre service juridique a proposé au groupe de travail une légère modification dans le règlement d'ordre intérieur de police permettant une validité plus longue pour le principe de réciprocité des dérogations, ainsi celui-ci sera valable pour plusieurs années/éditions consécutives.



Rendez-vous de la mobilité

Le 9 décembre, Brulocalis et Bruxelles Mobilité ont organisé un rendez-vous de la mobilité destiné à réunir dans un dialogue ouvert et constructif les mandataires locaux en charge de la Mobilité, de la Sécurité Routière, des Travaux publics et la Ministre régionale en charge de la Mobilité, de la Sécurité Routière et des Travaux publics. Le principe de ces rencontres consiste à y aborder des sujets d'actualité. Le rendez-vous de ce 9 décembre a eu comme thématique « les quartiers apaisés ». Les expériences récentes de plusieurs communes ont révélé que la mise en place des quartiers apaisés avec des schémas de circulation afférents s'avère complexe et provoque parfois des tensions.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET UNION EUROPÉENNE

Brulocalis rend un avis positif quant aux mesures proposées par le Gouvernement dans le cadre de la crise énergétique

Brulocalis a été consultée par le ministre de la Transition climatique, de l'Environnement et de l'Energie, Alain Maron, à propos de mesures proposées par le Gouvernement dans le cadre de la crise énergétique. Ces mesures mettent l'accent sur l'exemplarité des pouvoirs publics et s'ancrent dans une perspective d'accélération de la décarbonisation de notre société. À lire [sur notre site](#) et dans notre dossier énergie dans cette édition.



Brulocalis rend un avis concernant la nouvelle stratégie de propreté publique clean.brussels

Brulocalis a été consultée par le Ministre de la Transition climatique, de l'Environnement et de l'Energie, Alain Maron, à propos du projet de stratégie de propreté urbaine « clean.brussels », qui sera lancée avant la fin de l'année 2022. La nouvelle stratégie adopte dans son ensemble une approche transversale, fédérant des acteurs publics et privés, ainsi que les usagers, au travers de [65 mesures innovantes](#).

Brulocalis soutient la réforme proposée, moyennant un engagement fort en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des prestations de l'ABP, prérequis essentiel à la bonne mise en place des mesures citées ci-dessus dans l'ensemble du territoire régional. Nous regrettons que les nouvelles mesures concernant le système de collecte ne soient pas intégrées à la stratégie clean.brussels, et que le modèle actuel basé en grande partie sur la collecte des déchets en porte à porte, ne soit pas assez questionné.

Le Ministre Maron a d'ores et déjà annoncé que de nombreuses mesures sont en préparation pour accompagner les Bruxellois dans ces changements, y compris la mise en place de campagnes de communication,

la distribution de milliers de conteneurs oranges et le développement de guides de tri.

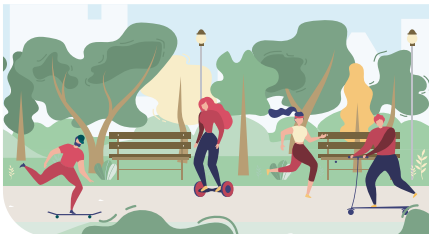


Une semaine symbolique pour la démocratie locale et participative

Mi-octobre, nous célébrons la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL), un événement paneuropéen qui a pour but de renforcer la démocratie locale et la participation citoyenne – une initiative coordonnée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de la SEDL, les collectivités locales et les associations des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe sont encouragées à organiser des événements en lien avec un thème biannuel et ce tout au long de l'année. Les activités culminent avec la semaine du 15 octobre, semaine officielle de la démocratie locale, choisie de façon à rendre hommage à la Charte européenne de l'autonomie locale, ouverte à la signature à cette même date en 1985. L'objectif principal de cette démarche est de promouvoir et de renforcer la participation démocratique au niveau local.

Le thème choisi pour l'édition de la SEDL 2021-2022 est «Protéger l'environnement et renforcer la résilience des collectivités territoriales». La Région de Bruxelles-Capitale est évidemment représentée lors de cette manifestation, notamment à travers l'appel à projets SEDL mené par Brulocalis et Bruxelles Pouvoirs Locaux. Cette année, trois projets ont été retenus à Saint-Josse-ten-Noode, Berchem-Sainte-Agathe, et Evere (voir sur notre site).



En attendant d'en savoir plus sur la nouvelle thématique 2023-2024, nous pouvons d'ores et déjà vous dire qu'une nouvelle formule de l'appel à projets vous sera proposée en 2023... ainsi que d'autres surprises. Gardez un œil sur nos actualités!

Training Academies IncluCities : colloque et workshops

Le projet IncluCities du CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe), financé par l'UE, visant à améliorer l'intégration dans les villes de ressortissants étrangers, que BRULOCALIS a supervisé sur le territoire bruxellois pendant les trois dernières années, touche à sa fin. Les deux partenaires bruxellois impliqués, la Ville de Bruxelles et la Commune de Schaerbeek, étaient également accompagnés des bureaux d'accueil pour les primo-arrivants BAPA Bruxelles et BAPA VIA.



Afin de clôturer ce projet, Brulocalis a organisé les 7 et 8 décembre derniers un colloque et des workshops, intitulés «Training Academies IncluCities», afin de présenter les résultats des coopérations entre les partenaires bruxellois et étrangers, du point de vue des villes «guides/mentors» (Schaerbeek et Bruxelles), ainsi que de celui des villes accompagnées (mentorées), à savoir la ville de Jelgava en Lettonie et Saint-Jean-de-La-Ruelle en France.

GT Ressourceries

Le lundi 28 novembre dernier a eu lieu le deuxième groupe de coordination Ressourceries et Collectes Préservantes, en présentiel dans les bureaux de Brulocalis. L'objectif est de créer des synergies entre les différents porteurs de projet, d'échanger les expériences et de les mettre en commun. Ce GT a été l'occasion de faire le point sur les différents projets et de partager ensemble les avancées, les freins, et les solutions trouvées.



Atelier sur les conseils de quartier

Dans le cadre de nos activités en matière de démocratie locale et participative, Brulocalis a organisé un atelier sur la thématique des conseils de quartiers le 23 novembre dernier. Nous avons eu le plaisir d'écouter plusieurs présentations d'initiatives en cours au sein des communes et CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment à Etterbeek, Auderghem et Saint-Gilles. Nous avons discuté du fonctionnement de ces assemblées citoyennes, de leur contexte, leurs défis et leurs résultats.



GT Europe

Le 10 novembre dernier, le groupe de travail Europe (GTE) s'est réuni pour échanger des informations concernant le nouveau programme FEDER de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce programme fixe une ligne de route solide pour soutenir et développer des projets d'investissements d'intérêt régional, à réaliser en Région bruxelloise d'ici 2029. Des appels à candidatures seront ouverts prochainement afin de soutenir (entre autres) des projets en lien avec la transition numérique au service des citoyens, la rénovation énergétique des bâtiments, la création d'espaces verts et d'équipements collectifs de quartier... Une programmation résolument tournée vers le durable, soutenue par l'UE à hauteur de 121 millions d'euros offrant une enveloppe totale de 300 millions d'euros. Les communes bruxelloises préparent déjà leurs projets!



COOPÉRATION

Outre les articles consacrés à ce sujet dans cette édition, on peut noter les actions suivantes :

Le groupe de travail **CIC Maroc** a réuni plusieurs coordinateurs et quelques élus

belges impliqués sur le programme Maroc, le 7 novembre à Brulocalis. Cette rencontre a été l'occasion de partager entre les participants l'avancement des activités prévues en 2022 ainsi que les constats réalisés lors des missions respectives des partenariats.

Un **groupe de travail Nord RDC**, organisé le 10 novembre en présentiel à l'UVCW à Namur, avait pour objectif de partager, avec les coordinateurs des communes belges, les enseignements de la Plateforme Sud organisée à Kinshasa du 11 au 13 octobre.

Le 21 novembre, Brulocalis a organisé une rencontre en virtuel avec les coordinateurs

et élus des communes belges et marocaines impliqués sur le **programme CIC 22-26**. Cette rencontre avait pour objectif principal de présenter et de se positionner collectivement sur les recommandations de l'évaluation externe du programme 2017-2021. La rencontre a également permis à deux communes partenaires (Saint-Josse et Oued Essafa – partenaire d'Evere) de présenter des activités innovantes mises en place dans leur commune.

Brulocalis a mis en place et organisé son 1er petit déjeuner politique de la CIC dans les locaux de Brulocalis le 12 décembre. Destinés à l'ensemble des élus bruxellois

en charge de la coopération internationale communale, **ces rencontres visent à créer un cadre d'échange et de partage sur des enjeux et des problématiques rencontrés par les élus dans le cadre du soutien et de la mise en œuvre des actions de coopération en général et en faveur des pays partenaires du programme CIC (Maroc, Sénégal et RDC) en particulier**. Le but est également de prendre des décisions et orientations en faveur de la bonne mise en œuvre du programme de CIC. Au-delà de l'impulsion politique qu'ils donnent au départ pour nouer le partenariat, les élus belges ont en effet un rôle fondamental à jouer pendant toute la durée de l'action.

CPAS

SOUFFRANCE SOCIALE ET SANTÉ MENTALE DANS LA RELATION D'AIDE

Ce cycle de formation a été proposé pour les travailleurs sociaux des 19 CPAS de la Région bruxelloise en octobre dernier. Une expérimentation immersive et inédite de quatre jours, fruit d'une collaboration entre la Fédération des CPAS bruxellois et le Collectif Psychosocial Umoya.



Alternant présentations, échanges de pratiques en mode participatif, et témoignages d'intervenants extérieurs spécialisés dans différentes thématiques, le programme a permis de fixer des points d'attention sur les spécificités d'un accompagnement auprès d'un public en grande précarité, mettant en exergue des thématiques liant souffrance sociale et santé mentale pour un public en migration, d'un public souffrant d'assuétudes aux drogues licites ou illicites, tout en questionnant son propre positionnement professionnel au regard du secret professionnel partagé. Un accent a également été mis sur l'importance d'un travail de réseau comme soutien à la pratique du quotidien.

LA SANTÉ EST-ELLE UN DROIT (30/11)

En 2020 notre pays, comme une large partie du monde, est touché par la pandémie infectieuse du covid. L'accès au système de santé se trouve au cœur des décisions prises par les différents états. Le droit à la santé pour tous signifie que chacun devrait avoir accès aux services de santé dont il a besoin, au moment où il en a besoin et là où il en a besoin... C'est dans ce contexte général que la Fédération des CPAS bruxellois a organisé le mercredi 30 novembre une demi-journée de réflexion, en ligne, sur la thématique de l'accessibilité à la santé.



ACCORD DE LA FÉDÉRATION SUR LES COMPÉTENCES TERRITORIALES

En ce qui concerne la prise en charge du sans-abrisme, le cadre législatif en matière de compétence territoriale est régi par la loi fédérale du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS. Celle-ci varie en fonction du statut du centre d'accueil et de la commune d'inscription au registre national de la personne à titre de résidence principale.



Une application trop stricte de cette législation pose certains problèmes, aussi bien pour le CPAS que pour la personne sans chez soi. Au sein de leur Fédération, les CPAS bruxellois se sont accordés pour appliquer les règles de compétence territoriale d'une façon plus raisonnée afin de maintenir la continuité dans le suivi social en demandant au CPAS où la personne est connue/aidée de maintenir temporairement l'accompagnement. Un comité de suivi de l'application de l'accord de compétence composé de 2 référents par CPAS a été mis en place et une évaluation du dispositif est prévue en juin 2023 dans le but d'objectiver son impact et de prévoir les ajustements éventuellement nécessaires.

MISE À JOUR LISTE MÉDICAMENTS D



La liste des médicaments prescrits en ambulatoire qui ne sont pas remboursés par

l'État fédéral (INAMI ou SPP IS), mais que les CPAS bruxellois décident de rembourser à leurs bénéficiaires sur fonds propre, a été actualisée sur notre site internet, dans le cadre des mises à jour régulières (janvier – avril – juillet – octobre).

AIDE MÉDICALE URGENTE : VERS UNE HARMONISATION DES PRATIQUES À BRUXELLES

L'aide médicale urgente (AMU), une aide sous forme d'intervention financière du CPAS dans les frais médicaux d'une personne qui réside sans titre de séjour en Belgique, est délivrée par un médecin via une attestation d'aide médicale urgente (AAMU), dont il existe différents formulaires et modèles types. Les 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale se sont accordés sur une AAMU unique et uniformément utilisée sur l'ensemble du territoire régional : disponible sur notre site.

Cette harmonisation permet un meilleur accès aux soins pour les patients, ainsi qu'un allègement des exigences administratives pour les CPAS et le corps médical, ce qui libère ainsi du temps pour mieux exercer encore leurs missions.



GRÈVES DANS LES CPAS BRUXELLOIS

Dans le contexte des mouvements de grève initiés par le Front commun syndical, la Fédération des CPAS bruxellois a communiqué largement dans les médias le constat de la dégradation des conditions de travail des agents des CPAS, toujours plus sollicités pour accompagner les familles les plus modestes, durement impactés par les crises successives (crise sanitaire, crise de l'accueil des réfugiés, crise de l'énergie, inflation...).

Au cours de ces dernières années, la Fédération a également maintes fois alerté les Gouvernements concernés de l'insuffisance des moyens structurellement nécessaires aux CPAS à l'accomplissement de leurs missions. Elle appelle à un plus juste remboursement des aides financières, dont une partie encore trop importante reste à charge des pouvoirs locaux, et à des moyens plus pérennes pour recruter du personnel complémentaire et ainsi, mieux répartir la charge de travail entre les travailleurs sociaux, à l'heure où les CPAS connaissent une pénurie de personnel.



LES ÉTUDIANTS USAGERS DU CPAS

La Fédération des CPAS bruxellois a organisé le lundi 12 décembre un colloque en ligne sur la précarité étudiante. Entre covid, confinement, crise énergétique, et aujourd'hui l'inflation, ce climat social délétère a engendré une précarité supplémentaire (ruée vers les banques alimentaires, coût des études ou encore l'augmentation des demandes d'étudiants dans les CPAS), en plus de la vulnérabilité dans laquelle vivent ces étudiants, et ce malgré le contexte d'activation des politiques sociales. Cette journée a été l'occasion de discuter, d'échanger et de partager des pratiques/expériences entre travailleurs sociaux, étudiants et experts sur la problématique de la précarité étudiante.



En bref

NEWSLETTERS

Dans la foulée de son nouveau site internet, Brulocalis a refondé ses lettres d'information électroniques. Désormais, vous pouvez vous abonner à différentes newsletters :

- «Le Moniteur du Développement Durable», envoyé lorsque la revue en ligne paraît ;
- «Le Moniteur de la Mobilité et de la Sécurité Routière», envoyé de la même manière, lors de sa publication en ligne.
- Une newsletter «générale», qui reprend le principal de nos informations et de nos événements, envoyée tous les 15 jours ;

- Une newsletter «subsidés», qui reprend les principaux et/ou nouveaux subsidés et appels à projets, tant au niveau belge qu'au niveau européen, envoyée aussi tous les 15 jours, en alternance avec la newsletter générale. Cette newsletter «subsidés» met également en évidence les subsidés et AAP récemment mis à jour ou arrivant à échéance. Pour rappel, désormais, l'accès à notre base de données subsidés sur notre site internet est réservé à nos membres.

Pour les recevoir, merci de vous inscrire sur [cette page](#).

FIN DE L'ANNÉE – DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX ET FERMETURE

Pour rappel, Brulocalis quitte ses bureaux de la rue d'Arlon le 31/12/2022. Notre nouveau siège social à partir du 01/01/2023 est situé Rue Royale 168, 1000 Bruxelles. Cette adresse constitue notre nouvelle adresse postale et de facturation.

Nos équipes seront en télétravail les semaines avant/après le déménagement, mais fonctionneront comme d'habitude. En outre, comme chaque année, nous serons fermés pendant la période des fêtes entre le 26 et le 30/12/2022. Nous restons bien sûr à votre disposition par email, et aux numéros de téléphone habituels, d'ici là, ainsi qu'à partir du 2/01/2023!

Enfin, puisque nous lançons des travaux d'aménagement dans notre nouveau bâtiment pendant une partie de l'année 2023, nos équipes iront s'installer entre-temps dans un lieu de travail temporaire. Nos réunions auront lieu au cas par cas, dans ce lieu temporaire ou dans des salles extérieures comme nous faisons jusqu'à présent pour nos formations et colloques de grande capacité. Attention de toujours bien vérifier le lieu de rendez-vous pour nos prochains événements, réunions, colloque, ateliers, ou groupes de travail!



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

ÉLECTIONS COMMUNALES 2024

Dans la perspective des élections communales 2024, Bruxelles Pouvoirs locaux organise, le 26 janvier 2023, à l'Atelier 29, un colloque consacré à l'abstentionnisme.

Cet après-midi de réflexion et d'échanges permettra à trois intervenants (ULB, VUB, Crisp) de poser un diagnostic sur cette problématique, d'aborder ses déterminants dans le contexte bruxellois et d'esquisser des pistes de solution.

Plus d'informations prochainement sur le site Internet de Bruxelles Pouvoirs locaux (<https://pouvoirs-locaux.brussels>).



A PROPOS DE BX1

BX1 est un média régional bruxellois qui diffuse des contenus d'information et d'animation sur le web, en télévision et en radio.

BX1 est disponible en **TV** chez Proximus (canal 10), chez Telenet (canal 10), chez VOO (canal 11) et chez Orange (canal 13), et en **radio dab+**.

BX1 est également disponible en **digital**, en direct et en replay sur bx1.be.

Contact rédaction : actu@bx1.be Contact promotion : pub@bx1.be

> Clara Van Reeth, Journaliste, et Valentine Snoeck, Conseillère juridique chez Brulocalis

MÉDIATION : BRUXELLES A COMPENSÉ SON RETARD PAR UNE LÉGISLATION « MIEUX DÉVELOPPÉE, PLUS APPROFONDIE »

Jusqu'il y a peu seule entité du pays encore dépourvue d'un service de médiation, Bruxelles compte maintenant sa première médiatrice, entrée en fonction le 1er septembre dernier. Les citoyens peuvent désormais lui adresser leurs plaintes lorsqu'ils rencontrent des difficultés avec une administration bruxelloise, y compris communale si la commune ne dispose pas de son propre service de médiation. Il s'agit d'un outil démocratique important, a fortiori dans un contexte de crise sociale et non-recours aux droits et de digitalisation croissante des services.

Ainsi, la Région bruxelloise compte enfin son ombudsman. Ou plutôt «sa», puisqu'il s'agit d'une femme. Madame Catherine De Bruecker, sélectionnée parmi douze candidats au poste, a entamé son mandat de cinq ans le 5 janvier 2022. Après plusieurs mois consacrés à la création de son service et au recrutement de ses collaborateurs, la médiatrice bruxelloise est finalement «montée sur le terrain», entamant son action le 1er septembre dernier. Au même titre que les autres services de médiation – fédéral, régionaux/communautaires et communaux – le service bruxellois agira en tant qu'interface entre le citoyen et les administrations. Il sera aussi chargé d'examiner les réclamations relatives au fonctionnement des communes bruxelloises lorsque celles-ci ne disposent pas de leur propre médiateur communal. De même qu'il sera compétent pour les services dépendant

de la Commission communautaire française (la Cocof) et les services bicommunautaires.

NUANCES RÉGIONALES

Si la législation bruxelloise relative à la médiation a tardé à voir le jour en comparaison avec la Flandre et la Wallonie, il ne s'agit pas pour autant d'un simple «copié-collé» de ce qui se faisait déjà au nord et au sud du pays. Il y a une «spécificité bruxelloise», souligne Catherine De Bruecker: «Les communes bruxelloises ont désormais l'obligation d'avoir un médiateur ou une médiatrice compétent(e) pour les litiges entre les citoyens et l'administration communale. Elles ont la possibilité de mettre en place leur propre service de médiation mais si elles ne le font pas, ou pas tout de suite, alors c'est la médiatrice bruxelloise qui est compétente. En Région

bruxelloise, les citoyens disposent donc désormais d'office d'un médiateur pour tous leurs litiges avec une administration, qu'elle soit communale ou régionale. C'est une grande avancée par rapport à la Wallonie et la Flandre, où cette obligation n'existe pas.» Dans ces deux régions, certaines villes et communes ont mis en place leur propre médiateur; d'autres, plus petites, ont choisi de conclure des accords avec le médiateur flamand ou wallon. «Mais on constate qu'un très grand nombre de communes ne disposent d'aucune fonction de médiation, ce qui est vraiment regrettable. D'une certaine façon, l'avantage d'avoir été les derniers, c'est que notre texte est mieux développé, plus approfondi et plus en accord avec les standards internationaux», avance la médiatrice bruxelloise.

Compte tenu de cette obligation de médiation, les liens entre l'ombudsman bruxelloise et les communes s'annoncent forcément étroits. Catherine De Bruecker explique être actuellement en phase d'exploration auprès des communes bruxelloises: «Je cherche à savoir dans lesquelles il existe un service de plainte ou un point de contact pour le citoyen. La situation est très variable d'une commune à une autre...». La médiation étant un service de 2ème ligne, il est nécessaire que le citoyen puisse, dans un premier temps, s'adresser à l'administration concernée pour tenter d'y obtenir satisfaction par ses propres moyens; autrement dit, il faut que l'administration concernée dispose d'un service de plaintes ou a minima d'un point de contact.

Ces derniers mois, Catherine De Bruecker a donc saisi son bâton de pèlerin pour sensibiliser les communes: «J'ai rencontré l'ensemble des Bourgmestres lors d'une réunion de la Conférence des Bourgmestres pour faire, avec eux, le point sur l'impact de ce nouvel

QUEL EST LE PARCOURS DE LA MÉDIATRICE ?

Licenciée en droit, spécialisée en médiation institutionnelle et droit administratif, Catherine De Bruecker compte une autre corde à son arc: son expérience en tant que médiatrice fédérale, entre 2005 et 2019, ce qui lui permet d'anticiper, sans surprise, les «attentes ou résistances qui existent à l'égard d'un service de médiation», note-t-elle. Elle s'appuie aussi sur une bonne connaissance des «facteurs nécessaires pour construire une relation de confiance, tant avec la population qu'avec les administrations, qui voient forcément l'arrivée d'un nouvel acteur comme une source potentielle de contrôle, susceptible d'alourdir leur cadre de travail». Mais la médiatrice reconnaît néanmoins ce que ce nouveau défi bruxellois a de particulier: «Je dois m'approprier les spécificités de la Région bruxelloise, la diversité des compétences exercées par la Région, la Cocof, la Cocom et les communes, qui sont beaucoup plus vastes qu'à l'échelon fédéral. De plus, il s'agit aussi de compétences qui touchent davantage la vie quotidienne des citoyens, ce qui rend, à mon avis, la fonction de médiation à l'échelle régionale encore plus essentielle.»

acteur que je représente sur les communes, pour entendre leurs projets et attentes et pour leur expliquer ma vision de la médiation pour les communes qui n'ont pas encore de médiateur communal ou qui n'ont pas l'intention d'en avoir un.»

LA MÉDIATION COMMUNALE

On ne peut pas dire que la médiation à l'échelle communale connaisse un engouement phénoménal. En Wallonie, elle fait son apparition en 1993 : inspirée par Anvers, la ville de Charleroi crée son premier poste d'ombudsman. La Louvière et Seraing tentent également l'expérience, mais de courte durée. Aujourd'hui, seules les communes de Charleroi et de Courcelles disposent d'un service de médiation communale au sud du pays. À Bruxelles, trois communes se sont lancées dans l'aventure : Ixelles (depuis 2012), Schaerbeek (depuis 2017) et Woluwe-Saint-Lambert, bien que cette dernière n'adhère pas au réseau belge des médiateurs et ombudsmans (ombudsman.be), qui requiert le respect d'une série de critères fixés par des standards internationaux (critères d'indépendance, de moyens d'action, de reddition de comptes, etc.).

La médiatrice d'Ixelles, Sandrijn Nuyts, retrace la genèse de son service, il y a tout juste dix ans : « Nous avons eu un audit interne dont l'une des recommandations était de mettre en place un service « ombudsman » pour centraliser et objectiver les plaintes et viser l'amélioration du fonctionnement de l'administration communale. La remise des conclusions du bureau d'audit coïncidait avec le début de premier mandat de la Secrétaire communale, qui a souhaité la création du service. »

Contrairement à la Wallonie et à Bruxelles, la pratique est visiblement beaucoup plus ancrée côté néerlandophone. Anvers, Bruges, Gand, Louvain, Saint-Nicolas et Ostende disposent chacune d'un(e) médiateur(trice) local(e). « La médiation est beaucoup plus courante au niveau communal en Flandre, qu'à Bruxelles et en Wallonie. Et les communes flamandes qui n'ont pas leur propre médiateur ont, pour beaucoup, un contrat avec le médiateur régional flamand », détaille Sandrijn Nuyts, qui remarque d'ailleurs qu'à Ixelles, 20% des personnes qui la contactent sont néerlandophones.

Malgré le succès plus timide côté francophone, par rapport au Nord du pays, Sandrijn Nuyts ne doute pas de la plus-value de la médiation communale : « Il y a beaucoup plus de proximité et d'accessibilité ; or ce sont des enjeux essentiels, étant donné l'essor de la digitalisation qui a fait migrer de nombreuses démarches en ligne. Cela reste toujours plus

facile pour le citoyen de passer la porte de la commune. Il y a ce lien de confiance. Et nous avons aussi une bonne connaissance du terrain. »

Preuve que la demande existe parmi les citoyens : la médiatrice ixelloise a longtemps et régulièrement reçu des plaintes de la part d'habitants des autres communes bruxelloises, pour lesquelles elle n'était pas compétente. « Je suis ravie que la médiatrice régionale soit là, je l'attendais depuis longtemps ; elle va maintenant pouvoir prendre en main ces dossiers et aider les personnes qui ne savaient pas vers qui se tourner. »

Désormais, Catherine De Bruecker est la personne de référence pour les citoyens de toutes les communes bruxelloises – à l'exception de celles qui disposent déjà d'un service de médiation reconnu, à savoir Ixelles et Schaerbeek. « À l'issue de l'année prochaine, nous pourrions voir si cette interaction entre le médiateur régional et les communes fonctionne bien, ou s'il y a des besoins plus spécifiques d'un médiateur à l'échelon communal », poursuit la médiatrice régionale, qui souligne que toutes les communes n'ont pas nécessairement la masse critique suffisante, en termes de densité de population, pour justifier une fonction de médiation locale.

ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES

Si l'objectif de la médiatrice est de soutenir les communes qui n'ont pas de médiation locale et de s'assurer qu'elles disposent d'un service de 1ère ligne (plainte ou point de contact) permettant au citoyen de faire sa démarche préalable, Catherine De Bruecker travaille également de concert avec les médiateurs communaux existants : « En région bruxelloise, de nombreuses thématiques sont imbriquées entre la Région et les communes. Il y a des dossiers que nous allons devoir examiner ensemble, par exemple en matière de stationnement ou d'urbanisme. Ce mécanisme de concertation est vraiment très intéressant. »

La médiatrice communale ixelloise, Sandrijn Nuyts, ne dit pas autre chose : « C'est une vraie richesse de pouvoir échanger avec la médiatrice régionale. Par exemple, si on s'aperçoit ensemble que certaines thématiques reviennent de façon systématique dans plusieurs communes (comme le problème d'accessibilité des services Etrangers, notamment vécu ces derniers mois par les réfugiés ukrainiens), on peut échanger des bonnes pratiques et s'en inspirer pour trouver une solution. C'est d'ailleurs aussi le principe du réseau d'ombudsman belge des médiateurs et ombudsmans : on échange



> Mme Catherine De Bruecker, nouvelle médiatrice régionale en RBC

beaucoup avec les autres communes en Belgique.»

C'est que, au-delà de leur aide concrète aux citoyens (ou parfois simplement de la possibilité qu'ils leur offrent de se sentir écoutés), les services de médiations permettent aussi de faire remonter les problématiques, de mettre en lumière des récurrences : à Ixelles, on remarque ainsi de nombreuses plaintes concernant le service Population/État civil/Étrangers : « Parfois, les problèmes sont dus à des situations individuelles très complexes, précise la médiatrice communale. Mais plus largement, c'est souvent la question de l'accessibilité du service qui est pointée du doigt (longueur des délais, nombre de démarches avant d'accéder à l'administration...). »

Dans le contexte actuel de crises entremêlées – crise du covid, crise sociale, crise énergétique – la médiation n'en prend que plus de sens. « Il est clair que crise du covid a encore mis plus en évidence les difficultés d'une partie de la population à accéder à ses droits et à les exercer. Le non-recours aux droits sociaux est un problème majeur. Et la digitalisation galopante a vraiment, pour certains, amplifié les difficultés », analyse Catherine De Bruecker. Vecteur de participation citoyenne, la médiation est aussi, selon elle, la « preuve qu'une démocratie est prête à se remettre en question ».

D'ailleurs, le rôle d'un ombudsman ne consiste pas seulement à écouter les citoyens et à les aider dans un cas de figure bien précis, il peut aussi émettre des recommandations aux administrations. « Si la plainte du citoyen paraît justifiée, on entame un dialogue avec l'administration pour avoir sa version du dossier et tenter de dégager un chemin



> Sandrijn Nuyts,
ombudsman de la
commune d'Ixelles

d'entente. À plus long terme, il peut s'agir d'identifier les améliorations possibles et d'aller jusqu'à émettre des recommandations», explique la médiatrice régionale. Laquelle sera en outre chargée de la protection des lanceurs d'alerte au sein des administrations bruxelloises, conformément aux exigences européennes en la matière. «L'objectif est d'offrir un cadre sécurisé aux agents qui constatent des problèmes graves pour pouvoir le signaler sans craindre des conséquences pour leur situation personnelle», précise-t-elle.

Quelques semaines après son entrée en fonction effective, le service de médiation bruxellois poursuit son démarrage et devrait bientôt atteindre son rythme de croisière. «À l'heure où je vous parle, nous

avons deux mois complets d'activité pendant lesquels nous avons traité 250 dossiers. On voit donc qu'il avait une attente de la part des citoyens, observe Catherine De Bruecker. Mais des arrêtés sont encore en voie d'adoption et certaines réformes sont en cours, qui vont influencer le fonctionnement du service et son articulation avec les autres acteurs (lire encadré ci-après). Par ailleurs, nous n'avons pas encore effectué de grande campagne de communication et nous n'avons pas encore pu rencontrer toutes les communes et administrations régionales. Tout cela est à l'agenda.»

Un agenda 2023 qui s'annonce donc chargé pour la médiatrice et son service. 

ENTRÉE EN VIGUEUR TARDIVE DE CERTAINS ARTICLES ET ARRÊTÉS

Certains articles légaux n'étant pas encore en vigueur, les pouvoirs locaux se posent des questions quant à leurs obligations d'information au citoyen. La médiatrice régionale a répondu aux questions de Brulocalis concernant deux cas de figure bien précis. Elle précise par ailleurs qu'elle rencontrera prochainement les différents secrétaires communaux «pour élaborer ensemble une communication claire et transparente à l'attention des citoyens et des modalités de collaboration efficaces avec les services de la commune pour le traitement des plaintes.»

1. La mention de la possibilité de recours devant la médiatrice: l'article 8, §2 du décret et ordonnance conjointes du 16 mai 2019 sur la publicité de l'administration¹ n'est pas encore entré en vigueur; rien n'oblige donc les autorités administratives de mentionner le recours à la Médiatrice bruxelloise sur leurs actes administratifs. Cependant, rien ne les empêche non plus de reprendre cette mention sans attendre l'entrée en vigueur de l'article 8§2. Pourriez-vous clarifier les choses pour les communes?

Catherine De Bruecker: «En ce qui concerne la mention du recours à la Médiatrice bruxelloise, rien n'oblige en effet les communes à attendre l'entrée en vigueur de l'article 8§2 pour informer les citoyens de l'existence de ce nouveau service. Dès que le service de médiation bruxellois a démarré ses activités, le 1er septembre, nous avons d'ailleurs transmis aux communes les cordonnées et modalités de contact qu'elles peuvent communiquer

aux citoyens. Nous leur suggérons de les indiquer après la mention des modalités pour contacter le service de plaintes interne ou la personne désignée à cet effet au sein de la commune.»

2. L'articulation entre les recours à la médiatrice et le recours à la CADA: l'article 27, §1er, al. 3 du décret et ordonnance relative à la publicité de l'administration n'est également pas encore entré en vigueur. Ce dernier prévoit que les délais pour saisir la CADA soient interrompus par l'introduction d'une réclamation devant la Médiatrice. En l'absence d'entrée en vigueur dudit article, la saisine de la Médiatrice bruxelloise n'interrompt donc pas les délais pour saisir la CADA. Qu'en est-il?

Catherine De Bruecker: «En ce qui concerne la mention sur les actes administratifs, c'est plus complexe. Nous sommes en discussion avec les administrations pour déterminer à quel stade de la procédure il est le plus approprié de mentionner le recours à la médiatrice bruxelloise. Lorsqu'il existe un recours administratif interne, nous constatons en effet qu'il serait prématuré d'indiquer le recours à la médiatrice avant d'avoir effectué ce recours interne.

Dans le décret et ordonnance relatifs à la publicité de l'administration, il y a effectivement des dispositions qui doivent encore entrer en vigueur. Je suis en contact avec le président et le secrétariat de la CADA à ce sujet. Des projets d'arrêtés sont en préparation au sein du cabinet concerné.»

1. Décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française du 16 mai 2019 relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises, M.B., 7 juin 2019, p. 55845.

Les générations futures méritent de nouveaux héros.

C'est pourquoi, chez CFE, notre ambition est de défier le statu quo. D'identifier ce qui n'est pas durable et d'en changer. Car, en tant que groupe actif dans 4 métiers qui ont le potentiel de façonner le monde, nous avons la responsabilité de prendre soin des générations futures. La responsabilité d'être leurs nouveaux héros. En s'engageant sans compromis. A respecter les gens, créer des espaces de travail et de vie sains, massifier les rénovations, décarboner la construction, promouvoir la circularité, améliorer l'efficacité énergétique, investir dans la technologie intelligente et construire le futur de la mobilité.

**Tous ceux qui veulent le changement et y croient, rejoignez-nous !
Car ensemble, nous pouvons changer le monde.**



cfe

CHANGING
FOR GOOD

Les 4 métiers de CFE

cfe.be

Promotion immobilière



Construction & Rénovation



Multitechnique



Investissements



> Lejla Celikovic et Maxime Banse, conseillers juridiques chez Brulocalis

LA POLICE ADMINISTRATIVE : DOSSIER CLÉ EN MAIN (1/5)

Les communes ont différentes missions à exercer. L'une d'entre elles consiste à mettre en œuvre la police administrative¹.

Mais qu'est-ce que la police administrative ? Cet article énumère tout d'abord les différents types de polices administratives existantes.

Comment ces actes peuvent-ils être pris ? Qui peut prendre ces actes ? Nous répondrons à toutes ces questions dans une série de cinq articles qui seront publiés successivement dans notre revue, et qui constitueront une base théorique mais également pratique via la production de résumés de jurisprudences en la matière. Ces articles seront également publiés sur notre site internet avec des liens cliquables.



Qu'est-ce que la police administrative ?

La distinction entre la police administrative et la police judiciaire n'est pas toujours aisée à opérer dans la pratique. À cet effet, nous pouvons citer l'exemple du bourgmestre qui porte la double casquette d'autorité de police administrative, mais également d'autorité de police judiciaire. Il faudra rester vigilant à ne pas confondre ces deux polices et rester dans le champ d'action des compétences respectives².

La police administrative³ est l'ensemble des pouvoirs accordés par ou en vertu de la loi aux autorités administratives et qui permettent à celles-ci d'imposer, en vue d'assurer l'ordre public, des limites aux droits et libertés des individus⁴. Il s'agit d'une police essentiellement préventive, qui s'exerce :

1. soit par des règlements des autorités administratives⁵ ;
2. soit par décision particulière d'interdiction, d'injonction ou d'autorisation⁶ ;
3. soit par la coercition, pour prévenir ou faire cesser un désordre⁷.

À côté de la police générale, il existe aussi des polices spéciales. Nous allons débroussailler ces différentes notions afin d'en saisir leurs portées respectives.

1. LA POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

a) Définition

La police administrative générale est le maintien (ou le rétablissement) de l'ordre public, défini à l'article 135 §2, alinéa 1^{er} de la Nouvelle loi communale (NLC) comme se composant de la propreté, de la salubrité⁸, de la sécurité⁹ et de la tranquillité¹⁰ dans les rues, lieux et édifices publics.

b) Caractère public du trouble

Tant le bourgmestre que le conseil communal peuvent exercer leurs missions de police sur l'ensemble du territoire de la commune. Selon l'article 135, §2 de la NLC, il s'agit des « rues, quais, places et voies publics », des « lieux d'assemblée publique », ou encore des « foires, marchés, réjouissances et cérémonies publics, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics ».

Le trouble (ou la menace de trouble) doit être public, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il doit se produire sur la voie publique ; il suffit qu'il se concrétise ou qu'il ait des conséquences sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public pour que l'action communale trouve un fondement.

En revanche, une menace, même très grave, n'ayant aucune incidence sur la voie publique,

n'entre pas dans le champ de la police administrative générale.

Par exemple, un logement malpropre en intérieur d'îlot, qui ne menace que la santé des habitants ou des visiteurs, sans que les causes ou les conséquences de l'insalubrité ne se répandent à l'extérieur, ne constitue pas un trouble à l'ordre public et ne devrait pas donner lieu à l'intervention du bourgmestre sur la base de l'article 135, §2, alinéa 2 de la NLC.



c) Nombre de personnes affectées par le trouble

Un autre critère d'appréciation du caractère public du trouble pourrait être trouvé dans le nombre de personnes réellement affectées par le comportement dénoncé. Peut-il y avoir un trouble à l'ordre public si une seule personne est effectivement atteinte ?

d) Un trouble potentiel ?

Le trouble peut être potentiel et non encore réalisé, à la condition bien entendu qu'il ne soit pas simplement éventuel. Par exemple, un bourgmestre peut faire évacuer les habitants d'une rue parce qu'un terril la jouxtant menace de s'effondrer.

Précisons que les autorités communales ne doivent pas nécessairement attendre la réalisation du risque ni que des poursuites pénales aient été entamées pour établir l'existence d'un trouble¹¹. En effet, il suffit qu'une menace d'atteinte à l'ordre public soit rapportée de manière suffisante au moment de l'adoption de l'acte¹². Il n'est d'ailleurs pas requis que la menace de trouble soit l'objet d'un danger immédiat¹³. À cet effet, nous pouvons citer l'exemple d'un bourgmestre

JURISPRUDENCE

Nombre requis de victimes du trouble – C.E., 3 mars 1998, arrêt n° 72.141

Le requérant exploite une discothèque et l'établissement doit être fermé suite à un rapport de police indiquant que le bâtiment n'est pas adéquat pour y exploiter cette activité. Un riverain demande au bourgmestre d'intervenir afin d'empêcher le tapage que risque de causer la réouverture de la discothèque, suite à quoi le bourgmestre réagit en ordonnant effectivement la fermeture de l'établissement sur base des articles 133 et 135 de la NLC.

Cette décision fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'État où le requérant invoque le fait qu'il n'y a qu'un seul habitant dans un rayon de 100m autour de l'établissement.

Le Conseil d'État décide que l'article 135 (combiné avec l'article 133) de la NLC habilite le bourgmestre à intervenir pour sauvegarder ou rétablir l'ordre public — et donc adopter une mesure administrative à l'égard d'une discothèque qui trouble la tranquillité publique — indépendamment du nombre de personnes effectivement touchées par ce (risque de) trouble. Ce n'est donc pas parce qu'il n'y a qu'une seule personne effectivement touchée que le trouble n'est pas public.

ordonnant la démolition ou la réparation d'un bâtiment menaçant de s'effondrer, dans ce cadre, «*il n'est pas tenu d'attendre que la ruine soit consommée par un effondrement généralisé en cours*»¹⁴.

Toutefois, cette menace ne peut pas être purement hypothétique et les auteurs de l'acte devront démontrer l'existence d'un trouble ou d'un risque de trouble à l'ordre public. La mesure doit «*reposer sur des faits concrets, étayés par des documents comme des rapports de police, démontrant l'existence d'une crainte sérieuse de survenance d'un*



> La police administrative générale revêt énormément de compétences au sein de la commune

trouble à l'ordre public ou de réitération d'un trouble déjà survenu et constaté»¹⁵.

Pour rappel, les mesures de police ont une vocation purement préventive. Cela signifie que leur finalité est de prévenir les atteintes ou les risques d'atteinte à l'ordre public matériel. Cela les distingue des sanctions administratives communales (SAC) qui visent à sanctionner les comportements infractionnels¹⁶.

e) Quid de l'ordre public moral ?

Tant la définition générale de l'ordre public que l'article 135, §2, al.2 de la NLC permettent de conclure que l'ordre public dont il est question ici est exclusivement d'ordre matériel.

Le Conseil d'État a d'ailleurs développé une jurisprudence constante rejetant la possibilité de réglementer les atteintes à l'ordre moral, sauf :

- **À titre accessoire**, c'est-à-dire lorsque le désordre moral débouche ou provoque un désordre matériel. Une mesure de police peut exceptionnellement viser une situation de désordre moral lorsque celui-ci s'extériorise ou risque de dégénérer en des désordres matériels peu

ou pas susceptibles d'être prévenus par d'autres moyens que par des restrictions aux droits et libertés dont la Constitution et la Convention européenne de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales garantissent le respect¹⁸.

- Certaines lois, d'interprétation stricte, attribuent à la commune des compétences en matière de préservation de l'ordre moral¹⁹.

La règle est qu'un bourgmestre ne peut pas adopter une mesure de police motivée par le souci de mettre fin à une situation touchant la moralité publique – par exemple fermer une discothèque au simple motif qu'elle est fréquentée par des mineurs ou qu'elle est le lieu de consommation de drogue ou d'alcool

f) Les incivilités

La notion d'«incivilités», introduite à l'article 135, §2, alinéa 2, 7° de la NLC en 2013 est venue remplacer la notion de «dérangements publics» et «*vise des formes plus légères de troubles à l'ordre public qui sont dégradants ou incommodants et qui dépassent les contraintes normales de la vie sociale*»²⁰.

D'ailleurs, la lutte contre les incivilités est au centre de la loi relative aux sanctions administratives communales²¹ (SAC)²².

Dans ce cadre, les communes sont libres de mettre en place ou pas un système de SAC dans un règlement communal. Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, il existe un règlement général de police commun (RGP) harmonisant certaines SAC au niveau des communes bruxelloises.

g) Comportement fautif

Un trouble à l'ordre public ne doit pas nécessairement être compris au sens d'un trouble créé par des comportements fautifs. Il s'agit également des causes de danger, d'insécurité ou d'insalubrité résultant du cours naturel des choses dans une situation donnée, quelles que soient les causes de cette situation.

Par exemple, il pourrait s'agir de la situation où une exploitation de terre provoquerait des écoulements de boue sur la voirie voisine; ainsi, il y aurait effectivement un trouble à l'ordre public matériel, et de manière plus spécifique à la sûreté et la commodité du passage dans une voirie publique²³.

2. LES POLICES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES

Les polices spéciales

« La police administrative spéciale se distingue de la police administrative générale, soit parce qu'elle poursuit un objectif étranger à l'ordre public matériel,

soit parce qu'elle ne poursuit qu'une de ses composantes, soit parce qu'elle ne régit que certaines activités. La police administrative spéciale tend donc, à travers un texte particulier, à régir un

JURISPRUDENCE

Ordre public matériel – C.E., 2 mars 2021, n°249.953

Un établissement vendait des produits à base de cannabis qui ne sont pas légalement considérés comme euphorisants. La commune d'Hasselt a quand même pris la décision d'imposer à un tel établissement un régime d'autorisation d'installation et d'exploitation.

Le Conseil d'État a jugé que le contact avec les substances vendues dans cet établissement pourrait aussi bien avoir que ne pas avoir un impact sur l'éventuelle future consommation illégale de cannabis. Toutefois, la préoccupation d'en protéger les jeunes relève de l'ordre moral. L'article 135 §2 de la NLC n'habilite la commune à adopter des ordonnances de police qu'afin de protéger l'ordre public matériel.



> La gestion des nuisances entre logiquement dans le cadre des compétences de la police administrative et du bourgmestre

désordre particulier. Dans certains cas, ce désordre relève d'une ou plusieurs composantes de l'ordre public général»²⁴.

Par exemple, le bourgmestre est compétent pour adopter toute une série de mesures spéciales notamment sur la base du Code bruxellois du Logement, de la loi du 30 juillet 1979 relative à la prévention des incendies et des explosions ainsi qu'à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans ces mêmes circonstances, l'article 9 *bis* de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes ou psychotropes; des articles 300 et suivants du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT)²⁵, de l'article 18 de la loi relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services²⁶, des articles 21 à 23 du code de l'inspection en matière environnementale²⁷, de l'article 6 de l'ordonnance de la COCOM portant organisation des milieux d'accueil pour enfants²⁸, mais aussi les articles 134^{ter} et suivants de la NLC qui seront exposés plus en détail dans un prochain article de cette série consacrée à la police administrative, qui sera publié dans nos éditions à venir.

Ainsi la différence entre la police administrative générale et les polices administratives spéciales réside dans le fait que ces dernières n'ont pas pour objet de veiller à maintenir l'ordre public, mais visent plutôt à limiter une activité déterminée ou à en



> La lutte contre les incivilités est au centre de la loi relative aux sanctions administratives communales

prescrire des mesures propres à éviter ou à faire cesser un désordre particulier. Si les mesures de police administratives spéciales rejoignent les mesures de police administrative générale en ce qu'elles cherchent à prévenir un désordre et non à le punir, elles s'en distinguent cependant par le but – spécifique – qu'elles poursuivent²⁹.

Ainsi, dans notre prochain numéro, vous retrouverez l'article abordant la question du concours, du cumul et de l'indépendance des polices.

BIBLIOGRAPHIE

1. Les références plus détaillées sont disponibles sur notre site internet.
2. Voir C.E., 10 janvier 1992, n°38.478 où le bourgmestre avait pris une mesure de suspension préventive d'un agent sur la base d'informations recueillies par le commissaire de police dans l'exercice de sa mission de police judiciaire. Le Conseil d'État a annulé cet acte.
3. Par opposition à cette police administrative, essentiellement préventive, il existe la police judiciaire, répressive...
4. J. DEMBOUR, «Droit administratif», cité par M-A. FLAMME, «Droit administratif», t.II, Bruxelles, Bruylant, 1989, p.1103.
5. Ou de certaines personnes privées, telles que les ordres professionnels.
6. Voir loi du 5 août 1992 sur la fonction de police (LFP).
7. M-A. FLAMME, op.cit., pp. 1103-1105.
8. Par exemple, la collecte des déchets, C.E., 29 janvier 2015, n°230.027.
9. Par exemple, les manifestations, C.E., 16 septembre 2016, n°235.782.
10. Par exemple, les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, C.E., 16 septembre 2016, n°235.782.
11. C.E., 24 mars 2014, arrêt n°237.779, Amiclar.
12. C.E., 30 décembre 2017, arrêt n°240.341, SA Nover.
13. C.E., arrêt Carrières Van Reeth-Hoefkens n° 214.527 du 8 juillet 2011, Rev. dr. commun., 2012, p. 21.
14. C.E., 6 octobre 2005, arrêt n°149.892, Mathieu.
15. P. GOFFAUX, Dictionnaire de droit administratif, op. cit., p. 471.
16. MUNUNGU LUGUNGU, K., SCHAUS, A., DERAIVE, C. et MOSSOUX, Y., «II.4. - La police administrative» in GOFFAUX, P. et al. (dir.), Les grands arrêts du droit administratif, 1ère édition, Bruxelles, Larcier, 2021, p. 296.
17. Par exemple, la consommation excessive d'alcool est un désordre moral, mais si elle cause des bagarres, des tapages ou autres entraves à l'ordre public, elle débouche sur un désordre matériel.
18. P. LAMBERT, M. MULLER, V. RAMELOT, «Les pouvoirs de police des communes», in Rev.Droit.comm., 2004/4, pp.64-65.
19. Par exemple, l'article 121 NLC qui stipule que des règlements complémentaires de la loi du 21 août 1948 supprimant la réglementation officielle de la prostitution peuvent être arrêtés par des conseils communaux, s'ils ont pour objet d'assurer la moralité ou la tranquillité publique.
20. Const., 23 avril 2015, arrêt n°44/2015, B.19.6.
21. Loi du 24 juillet 2013 relative aux sanctions administratives communales, M.B., 17 juillet 2013, Inforum n°273060.
22. Voir l'article «Sanctions administratives communales: la loi et ses arrêtés», disponible sur le site <https://brulocalis.brussels>
23. C.E., 17 décembre 2015, n°233.281.
24. A.-L., DURVIAUX., «Principes de droit administratif - Tome 1 - L'action publique», 2ème d., Bruxelles, Larcier, 2018, p.160.
25. COBAT, art.300 et s., Inforum n°254897.
26. L. du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services, M.B., 19 décembre 2006, Inforum n°215257.
27. Code de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale, art.21 à 23, M.B., 24 juin 1999, Inforum n°154051.
28. Ord. Du 23 mars 2017 portant organisation des milieux d'accueil pour enfants, M.B., 13 avril 2017, Inforum n°309488.
29. «L'approche administrative: un instrument à la disposition des administrations locales dans la lutte contre la radicalisation», Vade Mecum à l'attention des communes bruxelloises, BPS, p.31, https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2019-04/Vade_Mecum_Bruxellois.pdf

QUALITÉ DE L'AIR ET PRÉVENTION DES INCENDIES : QUELS ENJEUX POUR LES POUVOIRS LOCAUX ET LA PROTECTION DE LEURS CITOYENS ?

Les pouvoirs locaux disposent d'un patrimoine immobilier important dont des logements sociaux ou à caractère social, mais également de bâtiments administratifs accessibles directement aux citoyens. Quelles sont les normes relatives à la qualité d'air actuellement applicables ? Quelles sont les initiatives inspirantes du terrain ?

En cette période de crise énergétique et d'efforts d'économies en termes de consommation d'électricité et gaz, le respect des impératifs de sécurité sont à rappeler aussi ! Parmi les dangers invisibles et partant plus inquiétants encore : le monoxyde de carbone. Comment détecter sa présence ? Y a-t-il des normes à respecter et des bonnes pratiques à partager : vérifications des installations et des conduites, contrôle des émissions des appareils, détecteurs à surveiller ? À qui s'adresser ? Quelles sont les expériences et les difficultés du terrain ?

Brulocalis, en partenariat avec Ethias, a organisé une séance d'information et d'échanges sur ces thématiques le 21 octobre dernier. Nous vous reproduisons ici les exposés présentés.



> Steve Piret

QUALITÉ DE L'AIR : NORMES ET PRÉVENTION

> Steve Piret, Ethias Services

Au plus fort de la crise du covid, une série de mesures concernant les espaces fermés accessibles au public ont été prises par les autorités dans le but de mieux ventiler et purifier l'air, et ainsi réduire le risque de transmission du virus par effet aérosol.

À la suite de ces mesures prises dans l'urgence, le SPF Santé publique a préparé un avant-projet de loi générique et transversal concernant la qualité de l'air en intérieur. Adopté par le Conseil des ministres le 8 juillet 2022, celui-ci doit encore être visé par le Parlement.

Cette nouvelle réglementation se base sur deux dispositifs légaux déjà existants en matière de qualité de l'air : le code du bien-être au travail et la législation sur les normes de produits.

Le code du bien-être au travail (ou Codex) fixe deux types de normes en matière d'émissions de CO₂. La mesure de la concentration de CO₂ (émis lorsque nous respirons) est en effet un bon indicateur de la qualité de l'air ambiant dans un local clos ; une concentration trop élevée est le signe d'une ventilation insuffisante et donc d'une mauvaise qualité de l'air. Le Codex prévoit ainsi un niveau standard A, pour lequel la concentration de CO₂ dans les lieux doit être inférieure à 900 ppm (les ppm ou « partie par million » sont une unité de mesure communément utilisée par les scientifiques pour

calculer le taux de pollution dans l'air). Pourquoi 900 ? Parce que plusieurs études scientifiques ont démontré qu'au-delà de 1.000 ppm, le CO₂ avait des effets sur les performances, notamment intellectuelles, de l'être humain. Le niveau standard A prévoit une alternative à cette limite de 900 ppm : un débit minimal de ventilation ou de purification de 40 m³ par heure et par personne présente, dont au moins 25 m³ par heure et par personne présente, est issu d'air frais provenant de l'extérieur.

Le niveau standard B fixe pour sa part la limite de concentration de CO₂ dans les pièces à 1.200 ppm ou requiert un débit de ventilation minimum de 25 m³ par heure et par personne présente.

Quant à la législation sur les normes de produits, elle autorise le SPF à définir les exigences de qualité sanitaire et environnementale des produits commercialisés – notamment les CO₂ mètres (compteurs de CO₂) qui se sont révélés au grand public durant la période covid. Les normes actuelles devraient être remplacées sous peu par la nouvelle réglementation.

Nouvelles exigences

Que prévoit donc ce futur cadre légal ? Il s'agira notamment d'obligations concrètes qui s'appliqueront aux lieux fermés accueillant du public telles que l'utilisation d'un appareil de mesure de la qualité de l'air, la réalisation d'une analyse des risques et d'un plan d'action, l'obligation de ventiler, l'obligation d'une demande de certification de l'air ambiant ou encore la publication d'un label une fois cette certification obtenue.

Pour accompagner ses clients et leur permettre de répondre plus facilement aux exigences de cette future réglementation, Ethias Services a voulu mettre sur pied une solution complète, qui ne nécessite pas de modification de l'infrastructure ou d'installations techniques, et garantit une labellisation des lieux à un prix relativement abordable.

Cette solution, c'est un outil de monitoring et de purification de la qualité de l'air, développé en partenariat avec la société Clean Air Safe (un concepteur d'espace virus-safe) et les sociétés Mirrha et Deltrian.

Utilisable dans n'importe quel type d'espace fermé accessible au public, dans le respect des particularités et besoins qui lui sont propres, la solution Clean Air Safe s'adresse aussi bien aux bureaux et espaces d'accueil qu'aux espaces horeca, tant aux collectivités publiques qu'aux lieux de soins de santé, culturels ou événementiels ou encore aux salles et vestiaires de sport... Bref, à tout type de lieu où il convient de contrôler la qualité de l'air.

Analyse en temps réel

La première étape du processus consiste en un monitoring, via lequel Clean Air Safe analyse les espaces et la qualité de l'air pour poser un diagnostic. Comment? Grâce à des capteurs qui mesurent en temps réel et de manière permanente la qualité de l'air du lieu. Celle-ci peut être mesurée sur la base des normes de CO₂ (comme c'est actuellement prévu par le code du bien-être au travail par exemple), mais le capteur est adaptable et capable de mesurer également d'autres types d'indicateurs, comme la température, le taux d'humidité, le taux de particules fines...

Ces capteurs sont connectés en permanence et permettent une analyse des données en continu, pour poser ensuite un diagnostic. Ce diagnostic dépendra de plusieurs facteurs: la configuration des lieux, le type d'activité menée dans ces lieux (une activité sportive ou de bureau ne nécessitera par exemple pas le même niveau de qualité de l'air étant donné que le rejet de CO₂ par le corps humain est beaucoup plus important dans le cadre d'une activité sportive), la durée d'occupation, le nombre de personnes présentes, etc. Tout cela va déterminer si le local est «virus-safe» ou non.

Pour ce faire, Clean Air Safe utilise la technologie Mirrha – une entreprise spécialisée dans le monitoring de la qualité de l'air dans le secteur médical et pharmaceutique – qui contrôle et calcule les mesures de particules présentes dans l'air intérieur.

Autre spécificité du système: la communication des résultats en temps réel, via une fiche

complète consultable sur smartphone ou sur ordinateur. Ce volet répond à l'objectif de la future réglementation de labelliser les espaces, pour permettre aux personnes qui les fréquentent (personnel, clientèle, visiteurs...) d'avoir accès aux mesures de la qualité de l'air qu'elles respirent.

Diagnostic et solutions

Cette communication se fera via un système de QR code, déployé sur 3 niveaux. Un premier niveau s'adressera aux gestionnaires (propriétaires ou exploitants) des espaces, auxquels le QR code donnera accès, en permanence, à l'ensemble des informations de gestion.

“ Plusieurs études scientifiques ont démontré qu'au-delà de 1.000 ppm, le CO₂ a des effets sur les performances, notamment intellectuelles, de l'être humain ”

Le second niveau de QR code sera accessible aux responsables/locataires d'espaces (salle de réunions, salle des fêtes, salle culturelle...) et leur permettra de prendre connaissance des normes de qualité de l'air, le temps de leur occupation de l'espace. Enfin, le troisième niveau s'adresse aux occupants, visiteurs, qui, quand ils entreront dans l'espace, pourront scanner le QR code et ainsi savoir en temps réel s'ils se trouvent dans un espace «safe» du point de vue de la qualité de l'air.

Outre le monitoring et la communication des résultats, Ethias Services tenait également à proposer des solutions concrètes et sur mesure de purification de l'air et de ventilation à ses clients. Parce que chaque espace est différent, plusieurs types de solutions ont été développées avec le partenaire Deltrian, une société belge active dans la fabrication et l'entretien de filtres à air (à 99,9% virucide) et qui commercialise également des purificateurs d'air.

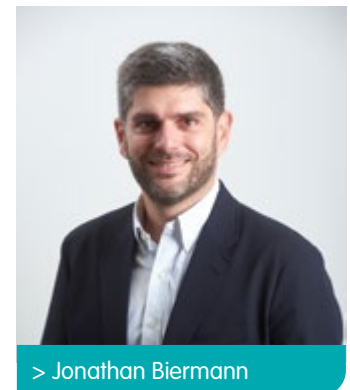
Parmi la gamme d'appareils (agréés par le gouvernement) proposés, on retrouve la filtration HEPA 13-14, la destruction UVC, le plasma, les précipitateurs électrostatiques ou encore de la simple ventilation.

Ces solutions sont totalement intégrables aux systèmes actuels et adaptables en fonction des besoins et configurations de chaque type

de lieux. Elles sont en outre validées par un conseiller en prévention de niveau 1, comme le prévoit la réglementation sur l'information de certification.

BAISSE DE CO₂ PAR LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL: UCCLE

> Jonathan Biermann, Échevin du Logement à Uccle



> Jonathan Biermann

À la fin du 19^e siècle, l'administration communale d'Uccle s'installait dans ses bureaux, place Jean Vander Elst. Plus d'un siècle plus tard, beaucoup de choses ont changé. Notamment la densité démographique de la commune qui, de 10.000 habitants en 1880, est passée à 85.000 citoyens aujourd'hui, soit autant de services, de missions et de personnel supplémentaires à assurer pour l'administration uccloise. Au fil de son agrandissement, celle-ci avait donc été contrainte de se disséminer au sein de huit bâtiments différents, ce qui ne favorisait pas vraiment la synergie entre les différents services et abîmait parfois la qualité du service rendu au citoyen. Désireuse de rassembler l'ensemble de ses services administratifs en un même lieu, la commune a donc fait l'acquisition, en 2014, d'un bâtiment de 14.000 mètres carrés, situé rue de Stalle.

Ce qui a changé aussi dans le contexte d'aujourd'hui, c'est la prise de conscience des enjeux écologiques et environnementaux, et l'enjeu désormais économique de la consommation d'énergie. Pour son nouveau siège administratif, la commune d'Uccle a donc décidé de viser une performance énergétique exemplaire. Et ce n'est pas peu dire... Le bâtiment, construit dans les années 70 et précédemment occupé par Fabricom, était une véritable passoire énergétique. Avant son départ des lieux, l'entreprise consommait

370 kilowattheures par an et par mètre carré d'énergie.

En consacrant la moitié de ses investissements de rénovation (sur un total de 21 millions d'euros) à la performance énergétique, la commune d'Uccle est parvenue à diminuer par quatre la consommation du bâtiment ; soit 90 kilowattheures par an et par mètre carré actuellement. Ce qui représente environ 600 tonnes de CO₂ rejetées en moins dans l'atmosphère.

L'énergie des eaux usées

Comment la commune d'Uccle a-t-elle accompli une telle prouesse énergétique ? D'abord par une série de mesures plutôt « classiques », comme le passage à un éclairage LED, l'installation de stores automatisés pour éviter la surchauffe du bâtiment, la rénovation de l'étanchéité des châssis et toitures, l'installation de panneaux solaires...

Mais surtout, la commune a pu compter sur une solution innovante, développée dans le cadre d'un projet pilote par Vivaqua: la riothermie. Parenthèse étymologique: la riothermie est un terme nouveau et bilingue, contraction de riol (l'égout en néerlandais) et thermie (la chaleur).

Son principe est similaire à celui de la géothermie mais en plus simple: au lieu de creuser en profondeur pour récupérer l'énergie dans les nappes aquifères, on se contente de récupérer l'énergie présente dans les égouts, à peine quelques mètres sous le trottoir.

Cette énergie provient de l'évacuation des eaux usées de nos maisons et autres bâtiments: cuisines, salles de bain, lave-linges, lave-vaisselles, etc. éliminent des eaux usées dont la température oscille entre 10° et 20°. En hiver, ces eaux peuvent donc constituer une source de chaleur, tandis qu'en été

elles peuvent au contraire participer au rafraîchissement.

“ Si 20 km d'égouts étaient équipés d'échangeurs de riothermie dans les dix prochaines années, cela représenterait une économie de l'ordre de 26.000 tonnes de CO₂, soit 2 % du CO₂ émis en Région bruxelloise dans le cadre des systèmes de chauffage. ”

Concrètement, la riothermie nécessite le placement d'un échangeur de chaleur dans la canalisation des eaux usées, couplé à une pompe à chaleur installée dans l'immeuble. Constitué d'un circuit de canalisation en boucle fermée, l'échangeur de chaleur transporte une eau destinée à être chauffée (en hiver) ou refroidie (en été) par les eaux usées. Une fois chauffée ou refroidie, cette eau parvient ensuite à la pompe à chaleur, qui assure la transition entre le réseau d'assainissement et la pompe à chaleur réversible qui assure le chauffage ou le refroidissement du bâtiment.

Innovation prometteuse

Technologie novatrice, la riothermie, développée et brevetée par Vivaqua, a déjà remporté plusieurs prix. L'un de ses atouts réside dans sa relative simplicité: le placement d'un échangeur de chaleur, développé dans un matériau totalement résistant et bon marché (mis au point par Polytech ULB), ne nécessite pas la pose d'une conduite spécifique et peut être facilement réalisé lors de la réhabilitation

des égouts existants. D'autant que Vivaqua rénove chaque année entre 20 et 25 km d'égouts, sur un réseau qui en totalise 1.400 en Région bruxelloise.

À Uccle, 120 mètres d'échangeurs seulement ont été nécessaires pour alimenter deux pompes à chaleur de 60 kilowatts. Une quantité d'énergie considérable, qui permet à l'administration communale d'éviter le rejet de 60 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère chaque année.

Souignons que les propriétés géographiques du centre administratif d'Uccle – situé en fond de vallée, avec un débit constant et une forte densité aux alentours, assurant la température élevée des eaux d'égout – ne sont pas étrangères à cette remarquable performance.

Aussi bien en hiver qu'en été, la proportion des besoins énergétiques fournis à partir de la riothermie est de l'ordre d'un quart des besoins du bâtiment. Depuis mars 2022, le système fonctionnant à plein régime a produit environ 315.000 kilowattheures (de chaud et de froid), en consommant, pour fonctionner, moins de 63.000 kilowattheures d'électricité. La commune a ainsi déjà produit, en quelques mois à peine, l'équivalent des consommations annuelles d'énergie d'environ 20 à 25 foyers bruxellois.

Vivaqua et la commune d'Uccle espèrent que les résultats probants de leur projet pilote pourront permettre la généralisation de la riothermie à l'échelle de la Région bruxelloise.

Si 20 km d'égouts étaient équipés d'échangeurs de riothermie dans les dix prochaines années (soit moins de 10 % des égouts rénovés durant cette période), cela représenterait une économie de l'ordre de 26.000 tonnes de CO₂. Soit 2 % du CO₂ émis en Région bruxelloise dans le cadre des systèmes de chauffage.

Temps et argent

Bien évidemment, la rénovation énergétique du nouveau centre administratif d'Uccle ne s'est pas faite en un claquement de doigts. La commune a acquis le site en 2014 et n'y a emménagé qu'en mars 2022. Dans cet intervalle, il a fallu mettre sur pied quarante marchés publics et trouver d'importants moyens financiers. Par chance, l'ensemble des marchés avait été attribué avant la crise du covid et donc avant l'importante hausse des coûts de matériaux, toujours d'actualité.

Néanmoins, un tel projet n'aurait pas pu se faire sans des soutiens financiers externes tels que ceux du fonds FEDER, de Be.exemplary, de Sibelga et de Vivaqua.

Un autre défi se pose à ce type de projet de rénovation: trouver l'équilibre entre les



> La commune d'Uccle est parvenue à diviser par quatre la consommation de ses nouveaux locaux administratifs

exigences actuelles de performance énergétique (tant pour des raisons écologiques qu'économiques) et les préoccupations patrimoniales. La rénovation en profondeur de bâtiments portant un intérêt patrimonial pose en effet une série de difficultés et contraintes techniques. Il n'est d'ailleurs pas rare que des communes doivent attendre plusieurs années avant d'obtenir un permis de rénovation dans le cadre de ce type de bâtiments...

> En résumé

Des innovations aussi enthousiasmantes que la riothermie n'enlèvent rien à l'ampleur du défi qui s'annonce en vue de rencontrer les objectifs de neutralité carbone de la Région de publics bruxellois.

SENSIBILISATION ET ACTIONS DE FOND FACE AUX DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

> **Jérémy Dumortier - Chargé de communication et projets pour la Fondation des Brûlés, et responsable de la campagne CO à Bruxelles.**

> **Et Jean-Pierre Arnould - Administrateur délégué de la Fondation des Brûlés**

Dans le cadre de ses buts sociaux, la Fondation des Brûlés fait de la prévention sur les risques de brûlures, d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone (CO), un véritable axe stratégique à la lutte contre les drames qui surviennent encore bien trop fréquemment dans nos régions. Cette année, au-delà des messages de prévention traditionnels, la Fondation a décidé d'aller plus loin, d'aller au contact direct des habitants dont le foyer nécessite une mise en sécurité. Une approche de terrain qui permet à la fois de les sensibiliser avec des messages pédagogiques et de les sécuriser en mettant gratuitement à leur disposition des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, ainsi qu'une couverture anti-feu. Une action qui se décline en plusieurs formules dans le but de trouver le juste équilibre entre théorie et pratique, entre le contenu des messages de prévention et la réalité des situations rencontrées dans les communes parcourues.

Le CO, un gaz incolore, inodore et toxique... mortellement toxique

Chaque année, ce ne sont pas moins de 800 à 900 personnes qui sont victimes d'intoxication au CO sur notre territoire, avec une moyenne de 30 décès par an. C'est un danger à prendre très au sérieux et qui rappelle l'importance de prévenir la population fragilisée, celle qui ne possède pas toujours les moyens



> Action de la Fondation des Brûlés pour sensibiliser aux dangers du monoxyde de carbone

pour s'équiper d'appareils de chauffage aux normes. Car, bien qu'il existe des exceptions à la règle, ce sont souvent les foyers dans la précarité qui sont les plus touchés par le CO.

En effet, la qualité des installations ou appareils produisant une flamme (de chauffage) est l'une des causes directes d'intoxication et l'absence de contrôle, une cause indirecte. En parallèle, avec la crise énergétique, l'usage de matériels dangereux pour se chauffer tel que le poêle à pétrole, le charbon (certains particuliers réouvrent leur cheminée), les bougies, ou le barbecue à l'intérieur de l'habitation, dans les cas dramatiquement extrêmes, sont autant de sources de risques pour la sécurité des habitants. Il est nécessaire de garder une vigilance accrue sur ces pratiques qui se multiplient généralement en temps de crise économique et de sensibiliser régulièrement les citoyens sur ces dangers tant pour leur santé que celle de leurs proches!

Une fois que le drame survient, les symptômes les plus fréquents sont les suivants: migraine, vertiges, nausées, envie de vomir et inconscience. Le réflexe à avoir est d'ouvrir les

fenêtres, d'évacuer le plus rapidement son habitation, ou la victime, et d'appeler les pompiers au numéro 112 en signalant une intoxication au CO, ceux-ci effectueront une visite de contrôle et se chargeront de la sécurisation du foyer. Pour éviter d'en arriver à pareille situation, la ventilation des pièces où se situe un appareil de chauffage (avec flamme) est essentielle. Le bénéfice est double: sécurité des habitants dans la pièce et meilleure qualité de l'air. Et, lorsque la question de la déperdition calorifique est mentionnée, il faut rappeler qu'un air sec chauffe plus vite qu'un air humide, réduisant ainsi les temps de chauffe et, in fine, la consommation énergétique du foyer.

Dans ce contexte, la Fondation des Brûlés s'est donnée le défi de venir en aide à un maximum de citoyens dont l'habitation ne possède pas un détecteur de monoxyde de carbone ni, par ailleurs, un détecteur de fumée. Cette initiative de sensibilisation et de sécurisation tire ses origines des inondations de juillet 2021 en Wallonie. Touchée par la détresse des habitants et pour les aider à sécuriser leur habitation dévastée et/ou en



> Jérémie Dumortier



> Jean-Pierre Arnould

rénovation, afin d'éviter un drame supplémentaire, l'équipe a pris la décision d'offrir et d'installer aux bons endroits des détecteurs et une couverture anti-feu. Le succès des opérations à Rochefort, Esneux ou encore Verviers a poussé la Fondation à élargir son champ d'action et à sensibiliser davantage de foyers.

Des actions entreprises à Bruxelles

Début 2022, le regard de la Fondation s'est posé sur la Région de Bruxelles-Capitale. Les conditions pour une action de terrain intéressante et concrète y sont en effet réunies: forte, voire très forte densité de population; de nombreux logements mal sécurisés et insalubres; de nombreuses familles défavorisées; ou encore des cas fréquents d'intoxication au CO et d'incendie. Basée sur les données d'interventions des pompiers de Bruxelles, entre 2019 et 2021, une étude épidémiologique interne a permis de mettre sur pied une cartographie des communes et quartiers les plus sensibles aux intoxications au CO. Trois communes de Bruxelles ont été sélectionnées pour mener 3 actions pilotes, afin de déterminer la meilleure stratégie de distribution et de placement des détecteurs au sein des foyers bruxellois. L'objectif est dans un futur proche, avec un appui financier extérieur, de généraliser cette action à l'ensemble de la Région.

Les communes de Saint-Josse-ten-Noode et d'Anderlecht se sont rapidement inscrites dans la démarche, au bénéfice direct de leur population.¹ En appui, pour donner du corps aux actions pilotes, le service prévention du SIAMU a été associé à cette action. Les conseils et l'expertise de ce service sont aussi une clé pour délivrer des messages de sensibilisation de qualité.

“ Chaque année, ce ne sont pas moins de 800 à 900 personnes qui sont victimes d'intoxication au CO sur notre territoire, avec une moyenne de 30 décès par an. ”


Concrètement, pour Saint-Josse-ten-Noode, la Fondation a organisé une prise de rendez-vous auprès de la population sur un stand à la grande braderie de septembre. C'est en réalité une première étape utile pour sensibiliser les habitants et les informer de cette présence dans leurs quartiers. Fort de l'enthousiasme général, de nombreux rendez-vous ont été organisés pour le mois d'octobre: 200 kits (composés chacun d'un détecteur incendie, d'un détecteur de monoxyde de carbone et d'une couverture anti-feu) pour 200 foyers. À l'heure d'écrire cet article, trois journées de

visites et de placements de détecteur ont été menées, permettant de sécuriser plus de 75 foyers. Les visites continuent jusqu'à écoulement des stocks, le bouche-à-oreille contribuant efficacement à compléter l'agenda.

À Anderlecht, une autre stratégie de distribution et de placement des détecteurs a été décidée. En concertation avec les acteurs de terrain et le service prévention de la commune, la Fondation a parcouru le 16 novembre dernier une rue particulièrement sensible, regroupant les caractéristiques pertinentes précédemment mentionnées. Dès lors, plusieurs binômes ont pris directement contact avec les habitants prévenus de ce passage, de porte en porte. Aux personnes qui le souhaitaient, les 2 détecteurs ont été installés aux bons endroits et la couverture anti-feu offerte.

Ce sont des approches différentes qui permettront à l'heure du bilan d'évaluer et de comparer les méthodes, les avantages, les contraintes, ou encore les résultats (en particulier le nombre de foyers sécurisés), tout en prenant en considération les spécificités de chaque commune.

L'adaptation aux réalités du terrain et la coordination entre les partenaires sont des éléments-clés de la réussite de ces actions, ainsi que des futures stratégies de sécurisation des habitations dans la Région de Bruxelles-Capitale. Sans le soutien des communes et des services compétents, la Fondation des Brûlés serait bien esseulée et démunie dans son action. Celle-ci essaie notamment d'être le plus créatif possible pour utiliser ses moyens financiers de façon optimale. Par ailleurs, dans le but d'élargir ce champ d'action et sécuriser davantage de familles défavorisées dont le foyer est mal sécurisé, la Fondation a besoin du soutien de tous les acteurs publics au sein des communes de la Région. Si vous pensez pouvoir contribuer d'une manière ou d'une autre, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fondation, qui sera ravie d'entendre les propositions.

Ensemble, il est possible d'agir concrètement pour la sécurité de tous les citoyens! 

1. Note des auteurs: Nous remercions très chaleureusement ces communes pour leur soutien, et en particulier Emmanuel Grégoire et Pascal Mélant, qui contribuent grandement au succès des opérations.

Vos locaux respectent-ils la législation sur la qualité de l'air ?



Ethias Services est à vos côtés !

Analyser, purifier et communiquer en temps réel la qualité de l'air intérieur

Normes CO₂, baromètre corona, législation sur les lieux de travail, contrôle de la contamination par aérosol via la ventilation et la purification de l'air sont autant de **dispositions qu'un exploitant doit respecter ou maîtriser** pour accueillir du public, du personnel, des visiteurs, dans un espace intérieur. Via sa plate-forme, notre partenaire **mesure le taux de CO₂ en temps réel**, en analysant la configuration des espaces et leur ventilation. Il vous propose ensuite des **solutions agréées et personnalisées** pour mettre vos espaces en permanence et de façon autonome aux normes légales de sécurité.

Ce service comprend :

- **Audit** de vos espaces et de la qualité de l'air afin de poser le juste diagnostic dans le respect des normes et de la législation.
- Proposition de **solutions de purification et de ventilation** sur mesure dont l'efficacité est vérifiable.
- Contrôle de la qualité de l'air de vos espaces **en permanence**.
- **Communication des résultats en temps réel** via une fiche complète consultable sur votre smartphone, PC, app, écrans dédiés...
- **Labélisation de vos espaces** pour vous permettre d'informer votre personnel, vos clients, vos visiteurs, vos spectateurs... qu'ils se trouvent dans un espace « safe ».

Découvrez notre catalogue de services sur solutions.ethias.be



Steve PIRET, Key Account Manager
rue des Croisiers 24 - 4000 LIÈGE
0474 42 71 87 - 04 220 31 31
steve.piret@ethias.be - ethiasservices@ethias.be

en collaboration avec



> Justyna Podrazka, conseillère chez Brulocalis

LA 43^E SESSION DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX : UNE ÉDITION TRÈS RICHE POUR LA BELGIQUE, LES POUVOIRS LOCAUX, ET POUR LE CPLRE LUI-MÊME

La 43^e Session du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux auprès du Conseil de l'Europe s'est tenue à Strasbourg, les 25 et 27 octobre derniers. Cette Session était très importante pour la Délégation Belge. Justyna Podrazka, Secrétaire de la Délégation, y représentait l'Union des Villes et Communes belges, que Brulocalis représente dans cette fonction.

SUIVI DE LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'AUTONOMIE LOCALE EN BELGIQUE

Lors de cette 43^e Session, les Rapporteurs du Congrès (MM. Matthias Gysin, Suisse, et Magnus Bertnsson, Suède) ont présenté « Le rapport de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale en Belgique », résultat des deux visites de la Commission du Suivi du CPRLE en Belgique cette année. Le rapport de près de 60 pages analyse en détails l'état actuel des pouvoirs locaux et régionaux en Belgique à travers leurs relations et coopération avec les autres institutions belges.

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LA DÉLÉGATION BELGE

Tous les deux ans intervient un renouvellement de la Présidence: M. Jean-Paul Bastin (Bourgmestre de Malmedy), a présidé la Délégation Belge au CPRLE pendant les deux dernières années et a passé la main à la représentante de la Région bruxelloise, Mme Carla Dejonghe, anciennement Vice-Présidente (Députée Bruxelloise et Conseillère communale à Woluwé-Saint-Pierre). La nouvelle Présidente a présenté deux rapports en séance plénière: le rapport de monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale au Danemark et le deuxième rapport sur l'observation des élections locales partielles à Belgrade et plusieurs autres municipalités en Serbie.

M. Karl-Heinz Lambertz, membre de la Délégation Belge et chef du groupe politique SOC/V/DP a présenté le rapport sur les « Identités régionales: promouvoir le dialogue et la diversité dans l'unité ». En outre, lors de cette Session, la Délégation belge a accueilli une nouvelle membre flamande, Mme Kristin Vangeyte, Echevine à Grammont (Geraardsbergen), dont l'interview se trouve dans les pages suivantes.

DISCOURS DE HAINE, FAKE NEWS: IMPACT SUR LES ÉLUS LOCAUX

La question de la lutte contre les discours de haine et les fakes news a été débattu au Congrès¹ sous la

forme du projet de résolution et du projet de recommandation préparés par les co-rapporteurs Wilma Delissen Van Tongerlo (élu.e néerlandaise) et Kristoffer Tamsons, (élu suédois) (pour plus d'informations, cliquer ici <https://brulocalis.brussels/fr/actualites/le-congres-du-conseil-de-leurope-veut-developper-des-villes-intelligentes-et-lutter>).

PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS RÉFUGIÉS, GUERRE EN UKRAINE

Les Membres ont également débattu sur la problématique de l'accueil des femmes et des enfants réfugiés (pour plus d'informations, cliquer ici <https://brulocalis.brussels/fr/actualites/le-congres-du-conseil-de-leurope-appelle-mieux-protoger-les-femmes-et-les-enfants>).

Ce sujet a également été élaboré lors du débat sur les démarches à venir au sein du Conseil de l'Europe dans les discussions sur le thème: « Le futur du Conseil de l'Europe et le rôle du Congrès dans ce cadre ».

Deux autres sujets d'actualité ont suscité beaucoup d'intérêt et d'émotion auprès des Membres, qui ont premièrement abordé la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine où le célèbre Vitali Klitschko, Président de l'Association des villes ukrainiennes, Maire de Kyiv est intervenu avec M. Oleksiy Chernyshov, Ministre de développement des communautés et des territoires ukrainiens. Cette intervention était consacrée à la reconstruction de l'Ukraine et aux perspectives.

L'autre sujet d'intérêt était le débat sur les « Villes et régions intelligentes », qui dressait les perspectives visant à mener une gouvernance centrée sur les droits de l'homme (pour plus d'informations, cliquer ici <https://brulocalis.brussels/fr/actualites/le-congres-du-conseil-de-leurope-veut-developper-des-villes-intelligentes-et-lutter>).

1. Lien vers le rapport sur le discours de haine et les fake news qui était présenté au CPRLE [CG33-2017-16_prov-zones rurales-rev190917_FR \(coe.int\)](https://brulocalis.brussels/fr/actualites/le-congres-du-conseil-de-leurope-veut-developper-des-villes-intelligentes-et-lutter) et les recommandations adoptées: [CG33-2017-16_prov-zones rurales-rev190917_FR \(coe.int\)](https://brulocalis.brussels/fr/actualites/le-congres-du-conseil-de-leurope-veut-developper-des-villes-intelligentes-et-lutter)

Et la résolution [CG33-2017-16_prov-zones rurales-rev190917_FR \(coe.int\)](https://brulocalis.brussels/fr/actualites/le-congres-du-conseil-de-leurope-veut-developper-des-villes-intelligentes-et-lutter)

CHANGEMENT DE PRÉSIDENTIE ET DE DIRECTION AU CPLRE

C'était la dernière Session du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe pendant la Présidence irlandaise et la dernière présidée par M. Andreas Kiefer. Celui-ci a cédé sa place au nouveau Secrétaire Général du Congrès, élu le 25 octobre dernier, M. Mathieu Mori, qui entamera son mandat au mois de janvier 2023 (voir l'interview que nous publions dans les pages suivantes).



> La délégation belge au CPLRE a connu un changement de présidence ce 25 octobre

Nous reprenons dans ces colonnes ci-après l'intervention de Jean-Paul Bastin, Bourgmestre de Malmedy et Président de la Délégation belge au CPRLE, au Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, lors du débat sur les discours de haine et de fausses informations : impact sur les conditions d'exercice des élus locaux et régionaux.

LES DISCOURS DE HAINE ET LES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE ONT UNE RÉSONANCE PARTICULIÈRE EN BELGIQUE



> Jean-Paul Bastin

«La situation des élus locaux est interpellante. Nous sommes confrontés à une vague importante d'élus locaux qui ont démissionné, qui sont en burn-out, qui pensent démissionner ou qui veulent juste terminer leur mandat et ne plus se représenter lors des prochaines élections.»

Chers collègues, nous vivons un paradoxe : les attentes des citoyens vis-à-vis de l'État n'ont jamais été aussi élevées, mais le respect vis à vis des décideurs et de la politique en général n'a jamais été aussi faible.

La démocratie est en danger dans nos sociétés et je suis convaincu que les pouvoirs locaux en sont le rempart le plus puissant, ... mais des digues cèdent.

L'Union des villes et communes de la Région flamande (VMSG) a fait une étude sur l'équilibre vie privée - vie publique des mandataires. Le rapport est édifiant sur un déséquilibre perçu par plus de 50% d'élus.

Les membres du bureau de l'Union des villes et communes de Wallonie dont je fais partie ont été reçus au Parlement de Wallonie pour parler du « blues des bourgmestres » et des raisons du nombre interpellant de démissions, de burn-out, d'écartements.

La presse doit pouvoir jouer son rôle mais a-t-elle encore les moyens pour présenter les débats, les projets, les enjeux avec nuance et déontologie ou est-elle contrainte de courir après le sensationnalisme des réseaux sociaux et la concurrence impitoyable de la pseudo information gratuite ?

Chaque média véhicule ses propres émotions. Si la presse écrite permet souvent de faire plus appel à la raison, à la nuance, aux avis divergents ; les médias TV et radio ont rajouté une part plus importante à l'émotion ; les réseaux sociaux et les algorithmes qui les alimentent ont fait prospérer les concepts de post-vérité, de vérité alternative, de fake news. Ils renforcent les antagonismes dans la société... qui est de moins en moins en mesure de faire société dans le respect de la diversité, de l'altérité.

Si la société ne fait plus société, il est de plus en plus difficile aux élus locaux en première ligne, en premier contact avec leurs concitoyens d'assurer un minimum de cohésion sociale. Sans ce minimum de cohésion, les élus entrent en dissonance entre leur volonté, leur sincérité, leurs efforts et leurs capacités effectives d'agir, de peser. A fortiori si la manière de faire de la politique ne leur permet pas un minimum d'équilibre avec un peu de temps pour la vie privée, pour l'exercice physique, un droit au repos médiatique alors que les réseaux tournent 24 h/24 et sont accessibles sur chaque téléphone et rentrent dans tous les foyers de chaque responsable politique.

Mesdames, Messieurs, avec le congrès, avec la présidence irlandaise il est important de réfléchir, de se positionner avec clarté pour édicter les conditions de la réussite. J'aimais bien le terme du rapporteur Mr K. Tamsons concernant la notion d'écosystème toxique qui doit devenir un écosystème sain afin de permettre aux élus locaux d'être en capacité physique, matérielle et psychique d'exercer leur mandat.»



MME CARLA DEJONGHE,
Nouvelle Présidente de la
Délégation belge du CPLRE

> **Propos recueillis par Sofia Douieb,**
journaliste

Carla Dejonghe, la nouvelle présidente de la Délégation Belge du CPLRE est aussi députée bruxelloise (Open VLD) et conseillère communale à Woluwe Saint-Pierre.

Ses autres casquettes à un niveau plus social: présidente de l'association des résidents isolés «all1» et famille d'accueil de chiens d'assistance pour l'association Dyadis. Focus, pour Brulocalis, sur sa nouvelle fonction au sein du Congrès et sur les sujets à aborder en priorité.

Quels sont selon vous les principaux défis pour le Congrès dans les années à venir ?

«Le plus grand défi pour le Congrès est certainement sa situation financière, ainsi que le remaniement du personnel s'il veut donner plus d'importance à ses activités principales (observation des élections, suivi de la Charte européenne et des rapports thématiques). Le nouveau Secrétaire Général tout juste élu devra prendre cela en charge en priorité.

Le Congrès traite de nombreux sujets et fait entendre la voix de la démocratie locale et régionale au sein du Conseil de l'Europe, mais il est beaucoup trop peu connu. Là aussi, il doit passer à la vitesse supérieure. Bien entendu, cela dépend aussi des différents représentants des 47 États membres.

Il est important que chacun fasse sa part pour que le Congrès soit mieux connu. Cette organisation représente plus de 130 000 régions et collectivités locales en Europe. Elle vise à renforcer la démocratie et à améliorer la gouvernance et les services au niveau régional et local. Dans ce sens, il est également important de donner plus de visibilité aux projets que le Congrès développe et qui peuvent être mis en œuvre dans les municipalités et les régions.»

Quelles sont les matières/problématiques que vous souhaiteriez approfondir dans les travaux du Congrès ?

«Ce qui revient régulièrement au Congrès ces derniers temps, c'est le sujet de la lutte contre les discours de haine et contre les fake news. Ce dernier phénomène n'a de cesse de s'amplifier, notamment à cause des technologies numériques. Les conséquences au niveau politique sont manifestes, car de nombreux représentants politiques finissent, sous la pression, par abandonner leur carrière. Cela se passe tant en Belgique que dans les autres États membres. Ensemble, nous essayons de trouver des solutions pour faire face à cette situation.

De nombreux autres sujets devraient également être traités au sein du Congrès,

comme notamment: la guerre en Ukraine, les demandeurs d'asile, les minorités...»

La délégation belge est très active au Congrès. Spécifiquement sur le territoire bruxellois, allez-vous mettre en place des projets particuliers ou des thématiques intéressantes qui seraient pertinentes à proposer aux autres délégations ?

«En effet, la délégation belge est très active, notamment parce que deux présidents de groupes politiques (Le Groupe Socialiste et le Groupe des Indépendants et Libéraux) y sont présents, mais aussi parce que plusieurs d'entre nous ont été rapporteurs lors de missions d'observation d'élections par exemple.

Les projets que j'aimerais mettre en place à Bruxelles et proposer au Congrès sont assez variés. Par exemple, une brochure intitulée «Comment rendre ta ville meilleure» a été lancée à l'intention des élèves. Elle existe déjà en français, mais nous travaillons actuellement avec la délégation néerlandaise pour la rendre disponible également dans cette langue. Nous pourrions ensuite évaluer comment la mettre en œuvre dans les écoles bruxelloises.

Autre exemple: le Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Ce projet a été lancé pour démontrer, par des voyages à travers le temps et l'espace, la manière dont le patrimoine des différents pays d'Europe contribue à un patrimoine culturel commun. Le programme agit comme un canal de dialogue interculturel et favorise une meilleure connaissance et compréhension de l'identité culturelle européenne. Plusieurs itinéraires (comme le Réseau Art Nouveau et les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle) passent par Bruxelles et la Belgique. Mais qui les connaît? Et qui sait que le Conseil de l'Europe les promeut?»

Y a-t-il un sujet à débattre qui vous tient particulièrement à cœur ?

«Je suis moi-même membre de la Commission des Affaires Courantes du Congrès. Elle

étudie le rôle des autorités régionales et locales à la lumière des problèmes de la société moderne. J'ai déjà demandé à la Commission de se pencher sur la question des célibataires. En Belgique, nous constatons qu'aujourd'hui un ménage sur 3 est composé d'une seule personne; ce qui équivaut à 1,8 million de personnes. Dans les grandes villes comme Bruxelles le ratio est de 1 pour 2. Ce nombre va augmenter et ceci, dans l'ensemble des pays européens.

Il est évident que vivre seul coûte plus cher. L'électricité ou le chauffage d'un logement d'une personne seule coûtent aussi cher que pour une famille. La personne vivant seule et n'ayant pas d'enfants en Belgique paie l'impôt sur les personnes physiques le plus élevé, en comparaison avec les autres membres des états de l'OCDE. Elle peut également rencontrer des difficultés à obtenir un prêt hypothécaire ou à acheter un logement, ne peut se permettre une pause-carrière, a moins de pouvoir d'achat... Ce ne sont que quelques exemples des difficultés que les personnes vivant seules subissent. Une modernisation de notre système de taxation, ainsi qu'une autre vision sur notre société actuelle sont donc nécessaires.

La famille classique n'est plus vraiment la norme, il est donc important de pouvoir travailler sur une politique qui inclut mieux les personnes seules. Une modernisation de la législation et, plus généralement, de notre société devient urgente. Le thème des personnes «dites isolées» touche à des domaines politiques très divers, à tous les niveaux de pouvoir. Lancer une étude approfondie de la législation existante serait déjà un bon départ.»



MME KRISTIN VANGEYTE, Nouvelle déléguée flamande à la Délégation belge du CPLRE

> Propos recueillis par Justyna Podrazka, retranscrits par Sofia Douieb

Madame Kristin Vangeyte est la nouvelle déléguée désignée par la VWSG au sein de la Délégation belge du CPLRE. Elle est également échevine à Grammont (Geraardsbergen) ; en charge de la participation, du bénévolat, de l'égalité des chances, des personnes âgées, de la solitude et de l'intégration. Brulocalis a recueilli ses impressions à chaud, juste après le Congrès. Elle s'est aussi confiée sur sa fonction d'échevine et sur ce que le Congrès peut apporter à un niveau local.

Quelles sont vos premières impressions après ce Congrès ?

« J'ai beaucoup apprécié ce Congrès que j'ai trouvé très intéressant et enrichissant. J'ai par exemple réalisé que les États-membres, les communes, les régions, les autorités locales... rencontrent de façon générale les mêmes problèmes et défis que nous avons à Grammont notamment, la ville où je suis échevine. J'ai rencontré des élus provenant de plusieurs pays et la délégation belge était particulièrement chaleureuse. »

Dans votre fonction locale en tant qu'échevine, quelles sont les questions les plus importantes dont vous vous occupez ?

« Je m'occupe notamment de tout ce qui relève de la démocratie et de la participation citoyenne. À Grammont, il y a 17 arrondissements avec chaque fois une « dorpsstraat » où les habitants peuvent donner leur avis, prendre des décisions et trouver des solutions avec la ville. Un budget participatif de plus de 150.000 euros est d'ailleurs uniquement consacré à cela (pour 33.000 habitants). Chacun peut alors proposer des idées sur des sujets aussi

variés que l'amélioration des rues, l'environnement, la pauvreté... Nous avons mené le projet citoyen « Pas de boîte à tartines vide » ; l'idée est que chaque enfant puisse manger à sa faim le midi en proposant des solutions à ceux qui n'ont pas suffisamment de tartines dans leur lunchbox.

C'est effectivement le but de ce Congrès, de permettre aux représentants des pouvoirs locaux et régionaux de débattre de problèmes communs, de confronter leurs expériences et de dialoguer avec les gouvernements nationaux. »



M. MATHIEU MORI, Nouveau Secrétaire Général du CPLRE, une expérience européenne au service du Congrès des Pouvoirs locaux

> Propos recueillis par Justyna Podrazka, retranscrits par Sofia Douieb

Mathieu Mori est depuis longtemps impliqué dans des fonctions en lien avec l'Europe. En 2010, il a rejoint l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et en est devenu le Secrétaire Général en 2014. À ce poste, qu'il a occupé pendant six ans, il a pu renforcer l'influence politique de l'ARE auprès des institutions européennes et internationales et le partenariat de l'ARE avec les autres réseaux de villes et régions. En 2020, il a été nommé directeur du programme de coopération transnationale Interreg Europe du Nord-Ouest qui finance des centaines de projets dans les villes et régions d'Europe. En 2023, il sera donc le nouveau Secrétaire Général du CPLRE. Brulocalis est allée à sa rencontre.

À l'occasion de la 43ème Session du Congrès, Mathieu Mori, 42 ans, a été élu Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Son mandat de 5 ans prendra cours en janvier 2023.

Êtes-vous heureux de votre désignation et de vos futurs challenges ?

« C'est une volonté de longue date de travailler dans le monde des autorités locales et régionales. J'ai commencé à y prendre goût quand j'ai rejoint l'ARE où j'étais d'abord Secrétaire de Commission (sur la jeunesse, l'éducation et la culture) pour ensuite devenir Secrétaire Général. Après six ans à cette fonction, j'avais

envie de toucher à des choses plus concrètes, au lieu d'uniquement prendre les décisions. C'est ainsi que j'ai rejoint Interreg Europe du Nord-Ouest. Grâce à ce programme transnational à gros budget, nous avons financé des infrastructures, des prototypes, des idées... qui, en cas de résultats probants à l'échelle nationale, étaient ensuite disséminés grâce à des fonds européens beaucoup plus importants. Cela m'a beaucoup plu de voir sur le terrain ce que l'on réussissait à financer et quel impact cela avait sur les territoires.

Ensuite, j'ai postulé au CPLRE car je connaissais le Congrès (autant ses membres que les dossiers traités) de par ma précédente fonction à l'ARE. Quand j'ai appris que le

poste de Secrétaire Général se libérait, je n'ai donc pas hésité. Le processus était long pour être élu et je suis donc heureux d'avoir obtenu cette large majorité de 70%. Je prendrai mon rôle très au sérieux et, vu tout ce qui se passe dans le monde, c'est vraiment le moment pour le Conseil de l'Europe dans sa globalité et pour le Congrès en particulier de faire la différence. »

Il est dommage de constater que seuls les initiés semblent connaître l'existence du Congrès, qui est pourtant la seule institution européenne à contrôler la bonne mise en œuvre de l'autonomie locale. Sachant que les branches les plus connues du

grand public sont plutôt la Cour de justice des Droits de l'Homme et le Comité des Ministres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, comment comptez-vous renforcer la notoriété du CPLRE ?

«Le grand public n'est généralement pas très informé de ce qui se passe réellement au sein des institutions européennes et le Congrès ne fait pas exception. Une seule personne en son sein s'occupe de la communication et elle fait déjà énormément. Il faut être réaliste et accepter que nous ne serons jamais connu de tous les citoyens européens; je ne pense même pas que ce soit l'objectif. Acquérir davantage de notoriété auprès des élus locaux et régionaux d'Europe est en revanche une priorité à mettre à l'ordre du jour. Être connu en profondeur par les membres du Conseil de l'Europe ou par ceux du Conseil des ministres est également très important.

Il faudrait pour ce faire «raconter une histoire» plus positive à propos du Congrès, parce qu'il peut parfois être perçu comme une institution qui, une fois tous les cinq ans, va pointer du doigt un État en lui faisant part de ses insuffisances, alors qu'il faudrait plutôt lui montrer que l'objectif est de travailler ensemble pour améliorer la situation démocratique au niveau européen. Il faudrait aussi se refocaliser sur les trois piliers du Conseil de l'Europe (NDLR: Droits de l'homme, État de droit et Démocratie), notamment les Droits de l'Homme...

En bref, pour que le CPLRE acquière davantage de notoriété, il s'agit premièrement, de promouvoir un discours et un narratif plus positif sur le Congrès; deuxièmement de raconter des histoires évidentes et faciles à comprendre; et, troisièmement, de se refocaliser sur les trois missions du Conseil de l'Europe.»

Vous avez annoncé qu'un des axes majeurs de votre mandat serait de renforcer le partenariat, les échanges et les collaborations avec les institutions de l'Union européenne. Comment comptez-vous concrétiser cela ?

«Lorsque j'ai commencé ma campagne, j'ai pris contact avec tous mes anciens collègues: les secrétaires généraux des associations territoriales, le secrétaire général du Comité des Régions... en leur posant la question suivante: comment voyez-vous le Congrès et quel type de partenariat seriez-vous prêt à nouer? Leurs réponses étaient à peu près identiques et s'accordaient sur le fait que, d'une part, le Congrès était à la hauteur de sa valeur ajoutée sur les thématiques de compétence et d'expertise. D'autre part, ils m'ont confirmé l'envie de travailler avec nous sur ces mêmes sujets, leur motivation à choisir plusieurs projets communs et monter des consortiums, obtenir des financements... Cela nous permettrait de

renforcer nos synergies, de mettre en valeur le Congrès auprès de ces «multiplayers» qui ont aussi, chez eux, des élus locaux (ex: le Comité des Régions, les associations territoriales...). Cela ferait ainsi circuler le nom du Congrès auprès de tous ces autres élus qui n'y sont pas forcément impliqués, et permettrait peut-être de monter des projets sans fonds propres (à déployer alors sur d'autres projets).»

Quels seraient alors les sujets de ces projets communs ?

«Pour ces projets communs, il faudra choisir des sujets liés aux trois piliers du Conseil de l'Europe: Droits de l'homme, État de droit et Démocratie. En outre, il faudra initier une discussion avec toutes ces associations mentionnées et le Comité des Régions, afin d'identifier les thématiques qu'ils auront envie de traiter. Par exemple, les questions autour du hate speech (les discours de haine) sont très présentes en ce moment et c'est un problème pour tous les élus. Si l'on veut créer des vocations et faire en sorte que les jeunes aient envie de s'impliquer en politique, on a tout intérêt à s'y plonger.»

C'est en effet un des objectifs du Congrès d'impliquer les jeunes dans le travail de préparation. Pendant la séance, on les voit très actifs, proactifs et créatifs. Ils observent avec attention le travail des plus expérimentés.

«Oui, la jeunesse a d'ailleurs été un des axes principaux de ma campagne. Dans mes précédentes fonctions à l'ARE, nous avons développé le programme jeunesse «Eurodys-sée», un réseau régional mis en place pour permettre à des jeunes de vivre une première expérience professionnelle à l'étranger... C'est aussi un impératif pour le Congrès et le Conseil de l'Europe de continuer à être pertinents et en contact constant avec la jeunesse. Le Congrès est d'ailleurs le seul organe à l'intérieur du Conseil de l'Europe à travailler avec des jeunes délégués. J'ai donc l'impression que le Congrès est précurseur sur ces thématiques par rapport au reste des institutions.»


Ne faudrait-il pas développer ces collaborations entre les jeunes et les institutions après les sessions ?

«Les institutions y réfléchissent depuis un bon moment, notamment au projet de développer un réseau d'anciens participants afin qu'ils puissent se réunir et échanger, ainsi qu'épauler et parrainer les nouveaux venus. L'idée est de permettre à un maximum de jeunes de rester impliqués après leur mandat d'un an de Délégué au sein du Congrès.»

Le Congrès travaille en protocole additionnel avec la Charte européenne de l'autonomie locale, afin de mieux refléter la nécessité d'un environnement durable. Est-ce un nouvel axe d'action selon vous ?

«Les objectifs de développement durable, dont l'environnement, sont capitaux. Le Congrès travaille déjà dessus, mais il faut pousser davantage la réflexion. Car vivre dans un environnement sain est de plus en plus perçu comme un Droit de l'Homme. Un travail est en cours pour une relecture de la Charte du Congrès à l'aune des priorités environnementales. Ce sera essentiel de le poursuivre évidemment.»

Et la dernière question: que pensez-vous de la déclaration selon laquelle l'avenir de la démocratie passe par les pouvoirs locaux ?

«Il est un fait que ce sont souvent les élections locales qui mobilisent le plus d'électeurs, parce que ce sont les élections qui leur parle le plus et qui abordent les questions de leur quotidien. La plupart connaissent les élus de leur ville ou village et constatent que ce sont des gens de bonne volonté qui vont faire de leur mieux pour leurs concitoyens. C'est donc l'exemple le plus valorisant de la démocratie. Ce sont aussi les autorités locales et régionales qui sont les plus mobilisées face aux grands défis: accueil des réfugiés ou questions environnementales. Les gens le réalisent de plus en plus et cela valorise d'autant plus la démocratie locale et régionale présente dans tous les pays.» 

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE SOLUTION DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DÉPENSES

- ✓ **Flux complètement dématérialisé**
de la commande au mandat de paiement
- ✓ **Réconciliation automatique** des factures et des commandes
- ✓ **Ventilation assistée** des factures sur base d'un système intelligent
(clé de répartition sur base d'un code EAN, ...)
- ✓ Flux de validation facilement **personnalisables**
pour répondre aux besoins de chaque administration
- ✓ **Signature électronique qualifiée** de tous
vos documents sous forme de liste
- ✓ **Stockage sécurisé** et conservation des pièces justificatives
et des mandats de paiement
- ✓ **Solution Cloud** accessible au départ de vos appareils mobiles

**SIMPLIFIER LA VIE DES ADMINISTRATIONS
GRÂCE À LA DIGITALISATION,
C'EST NOTRE PRIORITÉ !**

> Pierre Vander Auwera, Responsable Communication au CCRE

TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE : LE CCRE PUBLIE UNE ÉTUDE PHARE SUR LES FINANCES LOCALES DANS LES PAYS EUROPÉENS

Les citoyens dépendent chaque jour de services publics et d'infrastructures locales de qualité. Des bus fiables, des logements publics bien isolés, des écoles de qualité ou de l'énergie propre: tout cela n'est possible qu'en maintenant et développant des finances publiques locales saines et durables. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) publie un rapport et un outil en ligne intitulé Les finances locales et la transition verte en Europe, qui fournit des données et des analyses sur les tendances des finances locales et régionales dans 40 pays européens au cours des 10 dernières années. L'étude¹, unique en son genre, offre une vue d'ensemble à la fois de l'évolution des finances infranationales et de la remarquable diversité des situations nationales.

DES DONNÉES ET DES TENDANCES RÉVÉLATRICES DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

L'étude révèle par exemple qu'en dépit du fait que les gouvernements locaux et régionaux sont responsables de 25 % de l'ensemble des dépenses publiques, la moitié de l'ensemble des investissements publics, à savoir 54%, leur est imputable. Cela reflète le rôle prépondérant des collectivités territoriales en matière d'investissements, que ce soit dans le domaine de la performance énergétique dans les logements, des transports publics intelligents ou encore la protection de l'environnement dans nos territoires. **La transition climatique et énergétique ne pourra dès lors se réaliser qu'en travaillant avec les collectivités.**

Autre fait saillant : la **dette** des administrations infranationales se situe à un niveau tout à fait gérable dans les 36 pays pour lesquels des données comparatives sont disponibles. De surcroît, la dette locale est faible et stable, à peine 4,8 % du PIB en moyenne. À titre de comparaison, la dette des administrations publiques a augmenté au milieu de la décennie pour atteindre 67 % du PIB (et 81 % en 2020).

Un chapitre complet de l'étude en ligne est dédié à l'impact du **Plan européen de relance**, doté de 720 milliards d'euros, sur les collectivités locales, en particulier sa répercussion sur la transition verte et la cohésion territoriale.

Les données montrent clairement que la part de la transition verte parmi les principaux domaines de dépenses du Plan de relance est plus élevée dans

les pays décentralisés. Des gouvernements locaux et régionaux dotés d'une capacité d'expression plus forte peuvent soutenir davantage de programmes et d'actions de relance et de résilience.



> Résumé des différents chiffres et répartitions budgétaires dédiés à la transition climatique et énergétique en Europe

UN OUTIL EN LIGNE DYNAMIQUE ET INTERACTIF

L'étude « Les finances locales et la transition verte en Europe » est disponible sous forme d'outil interactif en ligne ainsi qu'au format PDF. L'outil en ligne contient :

- une arborescence facile à parcourir, permettant de « zoomer » sur une partie spécifique, que ce soit l'analyse macro-économique ou les recommandations politiques à retenir ;
- une carte interactive reprenant toute une série de données financières locales sélectionnables ;
- la possibilité de consulter 36 graphiques, 12 tableaux statistiques et 25 études de cas nationales ;
- une vidéo d'introduction.

1. L'étude a été lancée le 10 novembre 2022 à l'occasion d'un séminaire auquel ont participé des représentants de nombreuses associations membres du CCRE, de l'OCDE, de KDZ ainsi que le co-auteur de l'étude Gábor Péteri. À ce jour, l'étude n'est disponible qu'en anglais, la version française est en cours de développement.

QUALITÉ DE L'AIR : UN PROJET DE MESURE ET AMÉLIORATION GRATUIT

Le changement climatique et la qualité de l'air sont deux sujets étroitement liés. La pollution atmosphérique est responsable du changement climatique mais a également un impact important sur notre santé. Elle entraîne 7 millions de décès prématurés dans le monde chaque année mais aussi la perte de 1,8 milliard de journées de travail. Les maladies liées à la pollution de l'air ont aussi un coût social qui est estimé entre 330 et 940 milliards d'euros chaque année dans la seule UE.

Les villes belges manquent souvent de données fiables de la qualité de l'air sur leur territoire; elle ne disposent pas des budgets, compétences et technologies nécessaires pour les obtenir.

C'est pourquoi la société Airscan a développé le projet «Pure Cities» pour cartographier et aider à améliorer la qualité de l'air dans les villes. Grâce au soutien financier de Belfius ce projet est totalement gratuit pour les villes participantes.

Le projet comprend un diagnostic de la qualité de l'air avec une identification et analyse des principaux polluants ainsi que les sources potentielles. Ensuite un plan d'action pour améliorer la qualité de l'air est élaboré. Une communication à travers des écrans publics permet d'impliquer les citoyens et de les encourager à changer leurs habitudes pour opérer la transition vers une ville plus durable. Après un an, un rapport final comprenant une évaluation des actions et recommandations pour le futur est présenté.

Intéressés de lancer ce projet dans votre ville? Scannez le QR code ci-dessous ou courriel à purecities@airscan.org



Pure Cities

Un projet de mesure et amélioration de la qualité de l'air pour votre commune.

Totalement gratuit!

Participez:
Ou contactez-nous: purecities@airscan.org



> Frank Willemans, conseiller chez Brulocalis

PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE COMMUNALE 2017-2021 EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : QUELQUES ENSEIGNEMENTS MAJEURS

Dans notre édition précédente, nous dressions un bilan du Programme CIC 2017-2021 au Maroc et au Sénégal. La période écoulée, sous le signe de la pandémie, aura marqué les esprits pour les communes belges et leurs communes partenaires en Afrique. Si la situation locale et les réponses apportées ont pu varier d'un pays à un autre, dans tous les cas, les villes et communes, ici et là-bas, ont dû faire preuve d'adaptation et de résilience dans la gestion territoriale de ces défis inhabituels. La phase quinquennale 2017-2021 du Programme CIC en République Démocratique du Congo (RDC) n'aura pas été un long fleuve tranquille.



D'UN MÉANDRE POLITIQUE À UN MÉANDRE PANDÉMIQUE

En effet, le contexte de la RDC a été marqué tout d'abord par des enjeux électoraux majeurs, avec les élections présidentielles et législatives le 30 décembre 2018, qui ont constitué une période de plusieurs mois de tensions et d'incertitudes dans la vie des institutions et des populations locales. Et ce même si le processus, lancé avec la nouvelle constitution de 2006 et l'option prise pour la décentralisation comme mode d'organisation et de gestion des affaires publiques et locales, n'est pas encore arrivé jusqu'à l'échelon des villes, communes, secteurs et chefferies. L'impact pour les partenariats belgo-communaux et le Programme de CIC s'est surtout traduit par une attitude prudente et un gel ou report d'activités lors de cette période, qui a vu l'avènement d'un nouveau Président de la République en la personne de Félix Tshisekedi.

L'arrivée du nouveau Président et de son mouvement politique, l'UDPS, a apporté son lot de nouvelles politiques ou Plans pour le développement du pays. Parmi ceux-ci, figure notamment le Plan National du Numérique (PNN), horizon 2025, initié en 2019 et qui vise, selon les propos du chef de l'État congolais, à « faire du numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et social ». Ce nouveau cap vers la numérisation, fixé par les autorités nationales, confirme la cohérence de l'intervention du Programme de CIC en RDC centrée sur l'appui aux missions d'État Civil (EC) et de recensement de la Population (POP), depuis plusieurs cycles de programmation. Pour les partenariats et les communes partenaires, en pratique, il s'agit avant tout d'une direction, d'un objectif à moyen voire long terme selon les réalités locales, et avec le nécessaire concours d'autres partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, Unicef, etc.), tant le chantier vers un fichier EC/POP numérisé est immense et encore long. Dans les 15 communes partenaires congolaises de la phase 2017-21, la réalité démographique et territoriale est bien

différente de celle des communes belges, avec, rien que sur la Ville Province de Kinshasa, des communes dont la population oscille environ entre 70 000 habitants et 7 quartiers pour la plus petite d'entre elles (Kasa Vubu), à 2 millions d'habitants et 46 quartiers pour la plus grande d'entre elles (Kimbanseke).

Dans ces conditions et avec les moyens budgétaires de la CIC, la logique est plutôt celle des petits pas, certes ambitieux mais réalistes, et celle des expériences pilotes qui prévalent dans ce domaine de la numérisation. Dans ce sens, nous soulignerons l'arrivée depuis peu d'un nouvel intervenant dans cette matière, à savoir la Région de Bruxelles-Capitale, qui dans le cas de son partenariat avec la ville de Kinshasa, développe avec l'administration provinciale kinoise, et en bonne coordination avec l'intervention CIC et les associations régionales de villes et communes belges, la réalisation d'un projet de recensement numérique de la population dans la commune pilote de Kintambo.¹

À côté de ces élections, à la croisée des années 2018 et 2019, l'autre facteur déterminant de cette période qui a largement impacté l'intervention CIC réside bien entendu dans la pandémie de covid. Rappelons que ce sont les villes et communes, en Belgique ou en RDC, qui ont été confrontées à la gestion concrète de la pandémie, comme autorités publiques de proximité, en 1^{re} ligne, les plus proches du citoyen, et gestionnaires de services de base à la population. Dans un programme de coopération de commune à commune, basé sur l'appui institutionnel et le renforcement de capacités des structures et des acteurs, l'interdiction soudaine de la rencontre physique, sur le terrain, pour toutes les activités de formation, de sensibilisation ou tout simplement d'accès à des services de base à la commune (enregistrements des faits EC, actes administratifs, etc.) a demandé aux acteurs et institutions de se réinventer.

Dans le cadre de la CIC, la plupart des activités en présentiel ont nécessité une mise au frigo ou un

1. Commune partenaire d'Uccle.

report, dans le respect des mesures sanitaires édictées par les autorités provinciales ou nationales congolaises. Face à ce contexte inédit, en cohérence avec les objectifs du programme de coopération internationale communale d'une part, et les missions des communes, d'autre part, les associations Brulocalis et l'UVCW et leurs partenariats ont proposé, dès 2020, un Plan de lutte local contre le covid qui aura principalement été mis en œuvre en 2020 pour s'achever progressivement en 2021. Nous soulignerons la cohérence de ce Plan par rapport aux résultats du Programme. En effet, alors qu'au sein du Programme un volet de sensibilisation était prévu, notamment aux différents actes d'État Civil, il paraissait assez évident et pertinent de pouvoir y adjoindre d'autres messages d'intérêt public (comme c'est déjà le cas par exemple pour la prévention à l'épidémie Ebola à Beni, Goma et Butembo). Cette intervention, en 2020 et 2021, s'est inscrite parfaitement dans les efforts menés par la CIC en RDC pour plusieurs raisons :

1. Il s'agissait d'une mise en pratique des compétences et expériences acquises par les services d'État civil et de Population liés à la lutte contre la pandémie. Ces actions s'inscrivent logiquement dans plusieurs résultats attendus du Programme CIC en RDC (Politique de proximité EC/POP ; Renforcement EC et Pop).
2. L'approche de ce Plan reposait sur une concertation entre l'ensemble de partenaires belges et congolais au travers d'une approche réseau.
3. Selon les informations des acteurs du développement parvenues du terrain, la sensibilisation à la pandémie et aux gestes barrières se heurtait parfois à des croyances ou préjugés de la part d'une partie de la population. Les efforts qui ont déjà été entrepris par certaines ONG, les pouvoirs locaux sur fonds propres ou d'autres acteurs, demandaient donc d'être accentués afin de renforcer la sensibilisation de la population aux risques encourus par la maladie.
4. La réalisation d'une intervention dans le cadre de la crise covid présentait l'avantage d'utiliser, de manière opportune, des fonds du Programme CIC RDC – en les associant à des objectifs d'appui à l'État civil.

Ce Plan covid qui a mobilisé, partiellement, les partenariats en 2020 et 2021 couvrait donc 3 axes :

- « Sensibilisation de proximité », via les agents des services État Civil, Population et agents recenseurs ;
- « Prévention hygiène et limitation des infections », via le placement de lave-mains attenants aux infrastructures communales de première ligne ;
- « Protection » des agents de première ligne en contact avec la population.

Au final, ce sont 8 plans locaux CIC-covid qui auront été implémentés durant ces presque deux années de pandémie : à Goma (N-Kivu), à Likasi (Ht-Katanga)

et à Kinshasa dans les communes de Bandalungwa, Kimbanseke, Limete, Masina, Matete et Ngaliema.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS

Pour la majorité des partenariats, même si certaines activités ont été retardées, le changement de priorités et la replanification des activités prévues du Programme, lors des années 2020 et 2021, charnières dans la progression de l'intervention, ont malgré tout permis d'amortir les effets de la pandémie. Certains chantiers majeurs ou travaux préparatoires ont été arrêtés subitement, avec la pandémie, faute de missions techniques, à l'exemple du développement d'infrastructures de bureaux de quartiers, d'installations photovoltaïques, ou encore d'une campagne de recensement administratif ou de formations des chefs de quartier. La dernière année du Programme en 2021 aura permis à certains, localement, d'achever la mise en œuvre des activités prévues et à d'autres de permettre la réallocation des fonds au profit d'autres partenariats.

Le programme 2017-2021 s'était montré volontairement ambitieux, en lien aussi avec les objectifs annoncés de l'État au niveau de la poursuite du

PARTIR SUR DE BONNES BASES POUR LE PROGRAMME CIC 2022-26 EN RDC

En octobre dernier, les communes partenaires congolaises, l'UVCW et Brulocalis se sont réunies à Kinshasa pour cette première année du programme de coopération internationale communale 2022-26 RDC.

C'est dans un petit hôtel au cœur de Kinshasa, dans la Commune de Bandalungwa, que les bourgmestres des communes congolaises partenaires, les fonctionnaires communaux congolais des services État-civil/population, et les associations des villes et des communes bruxelloise et wallonne, ont revu les bases du programme de coopération internationale communale 2022-2026.

Durant trois jours, via des ateliers de travail, ont été abordés les sujets suivants :

- La coordination du programme,
- La coordination du Programme de CIC avec la Province de Kinshasa sur les projets relatifs à l'état civil et à l'enregistrement des décès,
- L'évaluation externe et les recommandations prioritaires en découlant,
- Les politiques de proximité liées au cadre d'intervention en RDC et aux secteurs concernés,
- L'élaboration d'une feuille de route concernant les activités communes,
- Les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) : mesures, dispositifs de suivi local et au niveau du pays.



> La gestion des politiques de proximité représente un enjeu important pour les localités

processus de décentralisation, avec la tenue d'élections locales. Le Programme CIC, tout en se montrant réaliste sur certains aspects, comme la politique de digitalisation de l'administration et de services communaux, comme ceux de l'État Civil et Population, a souhaité s'inscrire dans cet élan, en incluant un résultat (R3) sur le renforcement des compétences et outils en matière de gestion des ressources humaines et financières (appelé résultat «gouvernance»). Au final, ce résultat ambitieux reste largement dépendant de l'évolution du contexte politique de la décentralisation en RDC. D'ailleurs, pour l'avenir, dans le cadre du nouveau Programme 2022-2026, cette ambition s'est traduite plutôt dans des actions plus modestes ou, en tout cas, moins dépendantes du contexte politique national.

Un autre enseignement dont on peut se réjouir dans cette phase a trait au développement, à partir de 2020, d'une collaboration accrue des associations de villes et communes belges, Brulocalis et l'UVCW, avec la Province de Kinshasa et son administration de la division de l'intérieur (Divinter) en charge, avec d'autres acteurs institutionnels (État national, Justice, communes), de la politique de gestion des faits d'État et du recensement administratif. Cette collaboration a permis de renforcer et d'appuyer certains aspects de la politique EC-POP, en l'occurrence la politique des faits de décès (actes, permis d'inhumation), la politique de collecte des statistiques EC-POP des communales, mais aussi des ateliers de formations et de recyclage des agents EC-POP et des chefs de quartier. Une des valeurs ajoutées de cette collaboration réside dans son effet multiplicateur, puisque la Divinter œuvre à travers ses interventions et ses compétences au renforcement des 24 communes de Kinshasa, et non uniquement aux 11 communes kinoises partenaires de communes belges.

On peut enfin citer quelques réussites qui contribuent à l'objectif 2017-2021 «Les villes et communes congolaises prenant part au Programme de CIC

disposent de services d'État Civil et de Population efficaces», assigné par et pour les partenariats²:

- Des outils de sensibilisation ciblés comme :
 - Les bandes dessinées de vulgarisation aux faits EC et en particulier à la déclaration des naissances;
 - Un documentaire vidéo sur le rôle et les enjeux d'un partenariat de commune à commune;
 - Des fresques murales ou du théâtre action.
- Un recensement administratif partiel, sur plusieurs quartiers, ou complet sur l'ensemble du territoire communal. Une expérience de digitalisation du recensement au Nord-Kivu dans les villes de Goma, Béni et Butembo.
 - Des infrastructures améliorées: bureaux centraux (services EC/POP et salles de mariage, bureaux secondaires et bureaux de quartier).
 - Des acteurs renforcés autour du code de la famille et du service aux citoyens: officiers EC, agents EC/Pop, chefs de quartier, chefs de rue, etc.
 - Des acteurs de la santé (maternité, centres de santé, etc.) sensibilisés et formés.

Les actions sont concrètes et les avancées réelles... pour des défis proportionnels à la taille du pays.

Les communes congolaises partenaires du programme ont ainsi eu l'occasion d'échanger entre elles et reconsidérer la programmation 2022-2026. Ce type de rencontre sur place avait manqué à tous, car même si les réunions ont pu se tenir de manière virtuelle ces dernières années, il n'y a rien de mieux que des réunions en présentiel pour faire avancer les réflexions et assurer une réelle participation de chacun.

La prochaine plateforme entre communes congolaises aura lieu en mai 2023 et sera suivie d'une plateforme Nord-Sud de parcours en 2024 qui aura certainement lieu en Belgique où tous les partenaires congolais et belges seront conviés.

2. Le rapport d'Evaluation du Programme CIC 2017-2021 est consultable sur le site de Brulocalis à la page suivante: <https://brulocalis.brussels/fr/matieres/europe-international-cooperation/cooperation-internationale-communale-au-developpement#publi>



Charles a trouvé son

clic

professionnel

De nombreux talents

Que vous cherchiez des vendeurs, des maçons, des chauffeurs de permis B, des magasiniers, des serveurs, ou d'autres profils... Actiris est là pour vous aider à trouver votre clic professionnel.

Et sûrement un pour vous

Postez vos offres d'emploi sur notre site, des talents vous y attendent ! Trouvez le bon profil au bon moment, avec la bonne prime ou la bonne formation.

Découvrez les profils disponibles sur actiris.brussels/leclit et contactez-nous.



COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : DÉMARRAGE DU PROGRAMME 22-26



Nous voilà déjà presque à la fin de la première année du nouveau programme de coopération internationale communale (CIC) 2022-2026. Il s'en est passé des choses pour en arriver là où nous en sommes ! Remontons au début de cette année. Le 2 février 2022, le programme CIC 2022-2026 déposé par Brulocalis au nom des partenariats communaux a été approuvé par la ministre de la Coopération au développement, Mme Meryame Kitir. Le budget demandé pour cette période quinquennale a été alloué à hauteur de plus de 90 % ! Il a fallu dès lors réajuster quelques éléments au programme, ce à quoi se sont attelés les partenariats communaux au cours de cette première année. Les partenaires et Brulocalis ont également signé leur convention de partenariat et les premières activités ont pu être lancées.



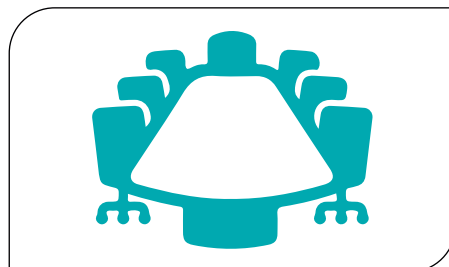
Si vous suivez déjà nos actualités sur notre site internet, vous ne serez pas surpris d'apprendre que cette année, Brulocalis a facilité l'organisation de trois plateformes: une au Maroc, une en Belgique et la dernière en date en République Démocratique du Congo. Une plateforme est un moment de rencontre, d'échanges et de travail entre les différents partenariats communaux impliqués sur le programme d'un même pays.

1. La première plateforme a eu lieu à Ouarzazate (Maroc) du 9 au 13 mai, lors de laquelle les 10 partenariats et Brulocalis se

sont réunis. Deux nouveaux partenariats ont rejoint le présent programme: Tanger (en partenariat avec Saint-Josse-ten-Noode) et Aït Youssef ou Ali (en partenariat avec Koekelberg).

2. La seconde plateforme s'est passée en Belgique dans le cadre du programme Sénégal. Les quatre partenariats ont été accueillis par la commune d'Hastière du 19 au 22 septembre.


3. Enfin, la plateforme du programme RDC, exclusivement avec les partenaires congolais, s'est déroulée du 11 au 13 octobre à Kinshasa dans la commune de Bandalungwa. Non pas des moindres, il s'agit du programme qui a le plus de partenariats. En effet, ce programme est piloté tant par Brulocalis que l'UVCW et compte au total 14 partenariats dont huit partenariats avec des communes bruxelloises. Pour le programme actuel, trois nouvelles communes congolaises s'y sont jointes dont la commune de Kinshasa (en partenariat avec Saint-Gilles).



Ces différents moments de travail, avec les partenaires, ont permis de présenter et clarifier le cadre général du programme CIC 2022-2026 du pays (budget total, théorie du changement, cadre logique etc.). Chaque plateforme a pu aborder la thématique centrale de son programme pays, à savoir :

- **L'action sociale**, et en particulier la participation citoyenne pour le programme Maroc;
- **Le développement économique local**, pour le programme Sénégal, avec un moment d'échange fort apprécié sur le fond communal de développement local;
- **L'État Civil** dont une présentation sur la digitalisation des méthodes pour le programme RDC.

Brulocalis a également mis à profit cette première année un nouveau programme pour actualiser mais aussi simplifier et rationaliser les différents outils de gestion qui seront mis à disposition des partenariats pour le suivi et le reporting des activités (conditions générales de participation, format de rapports, etc).

Lors d'un prochain Trait d'Union (mi-2023), nous ferons le bilan des activités qui se sont mises en place sur le terrain lors de cette première année de lancement du programme. 

FAITES PARLER VOTRE COMMUNE DANS LE TRAIT D'UNION

Trait d'Union est moins le magazine de Brulocalis que celui de ses membres, les communes, CPAS et intercommunales bruxellois. Il est tout entier conçu pour vous. Aidez-nous à ce qu'il soit le mieux adapté à ce que vous souhaiteriez y trouver.

Si vous nous suivez régulièrement, vous savez que vous retrouverez au sommaire de la revue des articles techniques – de ceux que vous n'emporterez pas en vacances mais qui offriront un support bien utile pour votre travail – aussi bien que le compte-rendu du travail de défense d'intérêts de Brulocalis ou encore les nouvelles initiatives, expériences ou changements réglementaires... qui impacteront votre travail.

Mais pourquoi ne pas mieux encore mettre en valeur telle expérience pilote communale, tel nouveau processus, tel marché public innovant...

Votre commune a développé quelque chose de novateur? Pourquoi ne pas partager – et valoriser – votre expérience avec vos pairs.

Proposez-nous vos sujets, venez expliciter votre démarche pour faire essaimer la bonne gouvernance. Pour peu que votre communication puisse s'adresser aux autres communes, nos colonnes vous sont ouvertes. Trait d'Union est le support clé pour partager votre métier et votre expertise, tant avec les fonctionnaires qu'avec les mandataires bruxellois.

NOS COMMUNES



RENOUVELLEMENT MODERNE, DURABLE ET ACCESSIBLE, AU SERVICE DE LA POPULATION

Les premières informations apportées par le bourgmestre Christian Duhaudis permettent de mieux comprendre les enjeux, les défis, les difficultés rencontrés, de ce genre de rénovation d'ensemble. Et surtout, elles nous permettent de constater que les projets d'ensemble de ce genre sont réellement durables. Le réaménagement consistait de faire communal d'habitat, et en particulier derrière l'édifice moderne et fonctionnel tout qui accueille désormais les services à la population.

Pour connaître les tenants et aboutissants d'une rénovation, rien de plus parlant que les informations apportées et traitées par l'expérience de rénovation que ont les architectes. Pour l'habitat et durable bâtiment de l'Etat communal d'habitat, c'est ARTES Concept qui a été chargé des travaux. Le site est basé sur les plans de deux bureaux d'architecture : ARTES et ADIC.

Un coût de 22,5 millions d'euros

L'Etat communal d'habitat, installé depuis 1963 à côté de la place Fernand Cocq, a été rénové plusieurs fois, de manière plus ou moins accidentelle, au cours des 50 dernières années. Néanmoins, les bâtiments de l'administration communale étaient éparpillés dans différents endroits, ce qui était devenu insupportable et préjudiciable à la fois pour le personnel et la population. Les services n'étaient plus en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions un public de plus en plus nombreux. En outre, les différents services étaient très dispersés sur cinq sites au 11 de l'avenue de la rue de la facilité des lieux accueillis. En 2015, il a donc été décidé de rénover l'ensemble de l'Etat en trois phases distinctes.

Les premières travaux se sont terminés en 2017 : il s'agissait de la toute première phase. Ce chantier a concerné la direction et la réorganisation des services. Le 17 juin 2015 et a été officialisé dans les délais prévus par la loi. L'ensemble de l'Etat a été rénové et travaillé dans les services des internes de l'administration : le service de Département des Finances, le

Quid du confort physique récemment installé pour aller tous les habitants dans leurs démarches administratives ?

Par ailleurs, et ce chez le grand rénové, un local est appelé « confort » à être mis en place entre eux de l'habitat et la chambre d'habitat. Des personnes y sont organisées pour accompagner toutes les démarches administratives et pas uniquement communales. Cela peut représenter ce qui constitue le confort (pas les matras) mis en place durant le confinement et les personnes qui ont été obligées de rester au domicile. Les personnes qui ont des démarches administratives ont non seulement besoin d'une aide administrative, mais également d'un contact humain pour lequel concrètement ce qu'ils recherchent.

Précisément, est-ce que la rénovation de l'Etat communal a écrit dans une logique de rénovation globale ?

« Non, la rénovation de l'Etat communal et celle du réaménagement de l'espace public sont deux projets totalement séparés. Outre pour le site Fernand Cocq, qui est une seule commune, nous avons mis le paquet pour que les travaux soient réalisés. Ensuite, il s'agit d'habitat communautaire et d'habitat des citoyens dans une vision d'ensemble territoriale des citoyens qui peuvent être à fait nécessaire. En effet, depuis des années, les élus de la région 71 restent depuis les uns derrière

1. Source: reportage BRU1 - 10/11/2022
2. TRAIT D'UNION - OCTOBRE-NOVEMBRE 2022

36 BRULOCALIS

DES PROPOSITIONS DE CONTENUS ?

Contactez notre rédaction :
Brulocalis, service Info-Com : publi@brulocalis.brussels

NOS PRINCIPALES RUBRIQUES


SOUS LA LOUPE
Nouveaux bourgmestres, vie des élus : notre dossier mandataires

ECHO DE LA REGION
Simplification administrative : rencontre avec easy.brussels

EUROPE EN CAPITALE
Des projets européens et internationaux positifs

Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale



Rénovation de l'Etat communal d'habitat entamée

N° 130
BUREAU DE DROIT, 801, X
MAGAZINE
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2022
AGREATION P 921662

BRULOCALIS
ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES

- **Association en action**
Un condensé (non exhaustif) des dossiers sur lesquels travaille Brulocalis. Pour ne pas devoir attendre le rapport d'activité!
- **Sous la loupe**
Rubrique structurante de la revue, « *Sous la Loupe* » rassemble les articles les plus techniques et spécialisés ou les plus détaillés.
- **Dans nos communes**
La rubrique répercutée, à l'intention des autres communes, une initiative d'une ou plusieurs communes qui ont valeur exemplative.
- **Echo de la Région**
L'Écho reprend des réalisations ou projets régionaux intéressant les communes.

- **Actualités**
De l'actualité (considérée évidemment sous le prisme d'une parution bimestrielle) autre qu'issue de la Région ou des communes.
- **Nouveau**
Rubrique qui traite d'un sujet spécifiquement nouveau à Brulocalis.
- **Europe en CAPITALES**
Les articles doivent contribuer à sensibiliser les communes aux problématiques européennes, en témoignant de ce qu'elles peuvent en retirer sur un plan aussi bien symbolique ou politique que matériel.

DES CENTAINES DE SUBSIDES À PORTÉE DE CLIC



CONSULTER LA SECTION SUBSIDES

La section subsides sur le site internet de Brulocalis offre à ses membres un ensemble unique d'informations concernant les sources de financement disponibles, pour vous aider à mettre en œuvre vos projets. En tant que membre, vous y trouverez :

- **La liste des subsides** octroyés par diverses autorités et organisations :
 - la Région de Bruxelles-Capitale ;
 - les Commissions communautaires française (COCOF), flamande (VGC) et commune (COCOM) ;
 - les Communautés française (Fédération Wallonie-Bruxelles) et la Communauté flamande ;
 - l'État fédéral ;
 - l'Union européenne ;
 - différents Fonds, Fondations, Mécénats...

- **Des fiches descriptives** pratiques pour vous aider à préparer votre dossier (conditions d'octroi, montant et liquidation, procédure, sources légales et réglementaires, renseignements pratiques).

- **Des filtres de recherche** pour avoir un aperçu global des sources de financement par matière.

- **Un agenda** reprenant les dates des sessions d'information organisées par les différentes instances, mais aussi les dates de clôture des appels à projets. Pratique pour placer des alertes dans votre agenda.

- **L'impact des réformes de l'État** sur les subsides.

- **Une adaptabilité à l'actualité** (ex. : mesures COVID-19 ou Ukraine)

- **La Toolbox subsides**, développée par le GT (Groupe de Travail) Subsides, propose différents outils d'information, de gestion et d'évaluation pour améliorer le financement de vos projets, ainsi qu'un vadémécum pour mieux structurer et professionnaliser les subsidiologues dans votre commune.

Abonnez-vous à nos différents outils de communication (newsletter, revue Trait d'Union, moniteurs) pour d'autres informations utiles aux pouvoirs locaux.